

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1915 - 15 avril 2005 - prix : 1 €

Référendum

**Non à une
constitution
qui ignore
les droits des
travailleurs**

Chômage

Patrons
licencieurs,
gouvernement
complice

p. 4

Monaco

Un paradis
du fric protégé
par la France

p. 16

Israël-Palestine

Sharon colonise,
Bush le couvre

p. 8

14-15-16 mai

p. 2



**Dans quatre semaines,
la fête de Lutte Ouvrière**

Sommaire

Leur société

- p 4 ■ L'aggravation du chômage
■ Les « contrats d'avenir »
■ Flexibilité : on reparle du travail du dimanche
- p 6 ■ La répression des lycéens
■ Transports en commun : le retour du « service minimum »
- p 7 ■ Le scandale de l'usine d'incinération d'Albertville
■ Dunkerque : manifestation sur l'amiante
■ Le chômage sévit aussi en prison
- p 10 ■ La hausse des impôts locaux
■ Le financement des retraites
- p 11 ■ L'ouverture du marché du textile
■ Nantes : démolition de logements sociaux
- p 16 ■ Monaco : côté cour et côté jardin
■ La Papamania fait rage

Référendum

- p 5 ■ La campagne des politiciens
■ Les droits sociaux dans la Constitution européenne

Tribune

- p 6 ■ Du Non de gauche... à la gauche du Non

Dans le monde

- p 8/9 ■ Israël : Sharon poursuit la colonisation
■ Niger : révolte contre la vie chère
■ Chine : « l'oubli de mémoire » des autorités japonaises
■ Ile Maurice

Dans les entreprises

- p 12 ■ Hôpital Beaujon - Clichy (92)
■ Moulinex
■ La Poste - Caen
- p 13 ■ Hôpitaux : la grève des Urgences
■ CHU de Rennes
■ CHU de Rouen
■ Courrier des lecteurs
- p 14 ■ Région Rhône-Alpes : grèves pour les salaires
■ STMicroelectronics - Grenoble (Isère)
■ GEMS - Buc (78)
- p 15 ■ Hutchinson - Chambray (37)
■ Snecma-Services - Saint-Quentin-en-Yvelines (78)
■ Vallourec

Les 14, 15 et 16 mai à Presles (Val-d'Oise)

La fête 2005

de Lutte Ouvrière



Nous avons jusqu'ici parlé des nombreuses innovations de la fête 2005, surtout dans le domaine des attractions. Aujourd'hui nous parlerons un peu du programme artistique.

Nous ne pouvons encore détailler ce programme, mais nous pouvons au moins dire que nous recevrons le groupe Paris-Combo dirigé par la chanteuse Belle du Berry, alias Bénédicte Grimault. Ce groupe de variétés, dont le style varie entre jazz, sonorités tziganes et rythmes faussement rétro, l'a amené aux États-Unis où il s'est fait une solide réputation.

En 1989 il est nommé aux « victoires de la musique », dans la catégorie « Révélation de l'année ».

Nous aurons aussi le chan-

teur humoriste Xavier Lacouture qui n'a plus guère besoin d'être présenté.

Et puis le groupe « Les Blaireaux », trois copains lillois inspirés par Brel et Higelin, mais avec une liberté de ton provocateur et une interprétation déjantée.

Le collectif « Ocho Y Media » : de la salsa plein les oreilles, une grande gifle de bonheur et de bonne humeur.

La chanteuse Sally Nyolo, une très belle voix, au répertoire avant tout dédié à l'Afrique sur des rythmes dansants du Cameroun mariés à la samba ou au reggae.

Marianne Sergent et Daniel Gros nous inviteront à une balade dans la Commune de Paris de 1871 où ils réussissent à garder leur humour et à nous le communiquer.

Simone Tassimot : « C'est une voix rouge, une voix couleur braise. Simone est une gouailleuse, et l'espèce est rare » (Métro).

« Petite sœur de Damia ou de Marlène, elle a commencé par chanter Carco et Prévert, les ritournelles d'un Paris qui disparaît à vitesse vertigineuse » (Le Nouvel Observateur).

Mais pour tous ceux qui voudront jouer eux-mêmes aux artistes dramatiques, aux aventuriers de l'Arche, perdue ou pas, vous aurez à la fête de Lutte Ouvrière la possibilité de commencer une « carrière » d'artiste de cinéma ou plutôt de télévision.

Le stand audiovisuel, baptisé cette année « Ici on s'incruste », présentera en effet des clips télé de quelques minutes, tournés en direct, avec des volontaires prêts à affronter la caméra. Vous pourrez ainsi vous retrouver au cœur de la préhistoire ou face à des bêtes fauves (quelquefois inattendues)... sans guère de danger.

Tout savoir sur la fête
Sur internet, connectez-vous à :
fete.lutte-ouvriere.org

Et dans les minutes qui suivent, vous pourrez vous voir en action sur grand écran.

Si vous n'avez pas envie de monter sur les planches, vous aurez tout de même droit au spectacle des autres : cela ne manquera pas de surprises.

Ce sera aussi l'occasion de découvrir certaines techniques et de voir comment on peut nous faire prendre à la télé des vessies pour des lanternes... et un modeste escargot pour un fauve redoutable !

Alors n'oubliez pas d'acheter votre carte d'entrée pendant qu'elle est encore à 12 euros et de vous munir de bons de réduction !

FÊTE DE LUTTE OUVRIÈRE FOURMIÉS (Nord)

Samedi 16 avril à partir de 17 h Salle de Bal du Théâtre

Pour commander votre carte d'entrée !

Vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la fête au prix de 12 euros en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE- BP 233- 75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes demandées et joindre un chèque du montant voulu (12 euros par carte) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Editions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Ci-joint la somme de : _____
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 11 avril



Un « Non » qui va de soi

Les dirigeants socialistes qui appellent à voter « oui » au référendum sur la Constitution européenne affirment que celle-ci ouvre la porte à une « Europe sociale ». Mais où est donc le côté « social » de ce texte ? Dans le fait qu'il reconnaisse aux citoyens européens le « droit à la recherche d'un emploi » (y aurait-il donc des pays où l'on n'a pas le droit de chercher du travail !), et pas même le droit à un emploi ? Ce serait risible si l'Europe ne comptait pas des millions de chômeurs. Mais il est vrai qu'en matière de politique sociale et de lutte contre le chômage, l'équipe Jospin-Hollande n'a pas mené une politique tellement différente de celle de Chirac-Raffarin. Et quand on sait que le père de ce projet constitutionnel est Giscard d'Estaing, qu'il est soutenu par les gouvernements les plus réactionnaires de l'Europe des Vingt-cinq, il n'est pas surprenant que le côté « social » de l'Europe soit réduit à quelques mots creux.

L'Europe que souhaitent les grands groupes capitalistes, c'est un grand marché dans lequel ils puissent accroître leur taille le plus possible. C'est l'Europe que s'efforcent de construire, depuis un demi-siècle, les gouvernements, de droite ou de gauche, à leur service. Et du fait de son extension à vingt-cinq pays indépendants, ses promoteurs ont besoin de fixer des règles de fonctionnement pour régler leurs désaccords. D'où ce projet de constitution.

Mais ce projet considère que le seul système économique valable, c'est le système capitaliste, celui qui repose sur la propriété privée des moyens de production. Un système dont le but n'est pas la satisfaction des besoins des hommes, mais la recherche du profit pour une minorité de parasites. Un système où il est normal qu'un patron puisse licencier les salariés dont le travail lui a permis de multiplier sa fortune, et puisse fermer des entreprises, pour augmenter ses bénéfices. Un système dans lequel des millions de travailleurs se crèvent au boulot, à cause des cadences de travail, des horaires à rallonge, et où des

millions d'autres sont condamnés par le chômage à une inactivité forcée et souvent à la misère.

Quand les gens qui défendent ce système parlent de « social », c'est juste pour farder la vérité.

Comment les travailleurs pourraient-ils approuver un texte qui légitime ce système ?

En invoquant les racines religieuses de l'Europe, en ne reconnaissant pas le droit au divorce et le droit des femmes à l'interruption volontaire de grossesse, le projet de constitution européenne est certes particulièrement réactionnaire. Cependant, il est vrai qu'en ce qui concerne la défense du système capitaliste le projet de constitution européenne n'est pas pire que la constitution française. Mais les travailleurs n'auraient pas plus de raison d'approuver celle-ci.

Ce n'est pas l'Europe qui est en cause. Si elle survient réellement un jour, la disparition des frontières qui morcellent ce continent, parfois jusqu'au ridicule (comme avec cette principauté de Monaco dont on nous rebat les oreilles ces jours-ci) serait une bonne chose. Les démagogues réactionnaires, à la de Villiers ou à la Le Pen, qui prétendent que se replier derrière des barrières frontalières infranchissables permettrait de lutter contre le chômage, se moquent des gens. Ce sont d'ailleurs de chauds partisans du système capitaliste.

Evidemment, même si ce projet de constitution est rejeté, la machine à enrichir encore plus la petite minorité de privilégiés et à appauvrir encore plus l'immense masse des plus démunis continuera à fonctionner. Le rejet de la constitution n'obligera pas plus Chirac et Raffarin à changer de politique que la déroute de la droite aux élections régionales et européennes de 2004 ne l'a fait. L'offensive menée par le grand patronat, avec le soutien du gouvernement, se poursuivra... jusqu'à ce que, par leurs luttes, les travailleurs y mettent un coup d'arrêt.

Mais en attendant, tous ces gens-là, du Parti Socialiste à la droite, veulent connaître notre opinion. Disons-la leur clairement. Votons « non » le 29 mai.

Arlette LAGUILLER

La prochaine réunion du Cercle Léon Trotsky aura pour thème

LA CLASSE OUVRIÈRE D'EUROPE ET L'IMMIGRATION

Vendredi 15 avril à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité – 24, rue Saint-Victor à Paris 5^e

Métro : Maubert-Mutualité

Participation aux frais : 3 euros



GAMMA

• Promesses

Le chômage avance, Raffarin recule

Tout à l'enthousiasme d'une nouvelle formule prononcée lors d'un discours de décembre dernier, le « contrat France 2005 », le Premier ministre confirmait alors – quelque peu imprudemment – son engagement de résultat. Celui-ci était de « *baisser de 10 % le nombre de chômeurs d'ici à la fin de 2005* ». La ligne d'arrivée est encore loin à l'horizon que Raffarin jette déjà l'éponge. Il a déclaré le 11 avril que cet objectif « *reste son ambition* » mais que « *le nouveau choc pétrolier décale peut-être sa réalisation de quelques mois* ».

De 9,9 % à la fin 2004, le taux officiel du chômage a atteint et dépassé les 10 % à cause d'une hausse de 0,7 % en janvier et à nouveau de 0,5 % en février dernier. À la suite de cela, le ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, avait préparé le terrain en annonçant que la baisse attendue par le chef du gouvernement ne se ferait probablement pas dans les délais. Il fut tancé pour cela par son collègue de l'Industrie, Devedjian, qui n'a pas manqué de lui reprocher de « *ne même pas croire à son propre plan* ». Devedjian, lui, mentionnait sa botte secrète : « *Le grand projet de développement des services à la personne.* »

Il faut croire que le Premier ministre lui-même n'y croit

pas non plus. Il se réfugie cependant derrière l'Unedic et plusieurs instituts qui prédiraient une diminution de 120 000 demandeurs d'emplois cette année. Tout au plus tente-t-il ainsi de ne pas trop tirer vers le bas le taux des « oui » dans les sondages pour le référendum sur la Constitution européenne. Pas question cependant pour Raffarin de donner des explications sur l'emploi des 24,5 milliards d'euros consacrés en 2004 aux exonérations de charges patronales afin de « *favoriser l'emploi* » – le troisième plus gros poste budgétaire après l'Éducation nationale et la Recherche d'une part, et le remboursement des intérêts de la dette publique d'autre part. Son gouverne-

ment ne fait que poursuivre une politique de baisse des cotisations patronales inaugurée par Juppé en 1993 pour un coût « modique » équivalant à 1 milliard d'euros, politique continuée par les gouvernements de l'opposition devenue majorité : Martine Aubry en 2001 y consacrait l'équivalent de 19,6 milliards d'euros.

En tout état de cause, Raffarin n'est pas programmé pour évoquer des créations de postes dans les services publics, comme le secteur hospitalier ou l'Éducation nationale, encore moins pour inciter son ministre de l'Industrie à susciter l'arrêt des suppressions d'emplois dans le privé. Le Medef veille au grain. Mais pourquoi tous ces gens-là s'obstinent-ils à nous seriner que leur priorité est « la lutte contre le chômage » alors que, de toute évidence, ils ne font rien pour s'y opposer ?

V. L.

• Flexibilité

Où l'on nous reparle du travail du dimanche

Le décret autorisant les centres d'appels et autres plates-formes d'assistance à utiliser le dimanche comme jour ouvrable normal, concocté depuis plusieurs mois par Borloo et Devedjian, ministres des Affaires sociales et de l'Industrie, est en passe d'être appliqué.

L'intention affichée par le premier serait de « *clarifier la situation* » qui voit nombre de centres d'appels fonctionner sept jours sur sept, et ce dans l'illégalité la plus complète. Donc, pour « *moraliser la profession* », il ne reste plus, selon les membres du gouvernement, qu'à adapter les textes à la réalité et à « *moderniser* » le code du travail, cette protection des salariés très relative mais pas encore assez souple au gré du patronat « moderne ».

Selon le ministre de l'Industrie, il s'agirait de débusquer « *un puissant facteur de délocalisation* », qui expliquerait qu'actuellement, en France, le nombre de téléopérateurs est inférieur à celui de la Grande-Bretagne ou des États-Unis.

Certes, le dimanche ne doit pas être un jour par définition intouchable, et on sait bien qu'un certain nombre d'activités indispensables au fonctionnement de la société, comme les hôpitaux, les communications, les transports, doivent être assurées ce jour-là aussi. Mais, outre que les deux jours consécutifs de repos constituent une nécessité pour les salariés, bien souvent mise à mal même dans des domaines où la production ne revêt aucun caractère

d'urgence, comme l'industrie automobile, le fonctionnement actuel du calendrier de la grande majorité de la population salariée impose de se caler sur la fin de semaine pour avoir une vie sociale collective, en famille ou entre amis.

C'est également au congé du dimanche que viennent de s'attaquer certains commerces de luxe des Champs-Élysées, à Paris, qui réclament le droit d'ouvrir leurs scintillantes boutiques ce jour-là, au grand dam de leurs concurrents du commerce textile banal, y compris les chaînes, qui n'ont droit qu'à cinq dimanches de dérogation par an, sauf alibi « culturel ». L'argument des boutiques de luxe est la pusillanimité de leurs clients, riches mais fantasques, car « *quand un Saoudien veut dix costumes le dimanche, il n'attend pas le lendemain ; le soir même il doit prendre son avion pour Londres* », comme l'affirme un des commerçants. Un de ses collègues justifie la nécessité de la dérogation par son créneau : « *Vous voyez cette ceinture ? Elle coûte un demi-smic. Ici, nous faisons du très haut de gamme.* »

Il est vrai que leurs clients potentiels ne sont probablement pas freinés par la baisse de leur pouvoir d'achat, ni gênés par le fait que des salariés sacrifient leur vie de famille pour tenir à leur disposition une ceinture ou un sac à main de chez Hermès. Mais à ce compte-là, ces clients peuvent aussi venir en semaine !

Viviane LAFONT

Le seul « Contrat d'Avenir » : un vrai emploi pour tous

Au 30 avril prochain, les emplois dits de Contrat Emploi Solidarité (CES) ou de Contrat Emploi Consolidé (CEC) devraient avoir vécu. Ces contrats précaires destinés à fournir des emplois dans la fonction publique ou dans les associations devraient être remplacés, selon les déclarations du gouvernement Raffarin, par deux nouvelles formules de contrat précaire, les CAE, « *Contrats d'Accompagnement à l'Emploi* », et le « *Contrat d'Avenir* » !

Les ministres ont précisé récemment que les CES et CEC seraient automatiquement transformés en CAE ou en Contrats d'Avenir. « *Le basculement sera sans aucune perturbation pour le bénéficiaire* », assureait un membre du gouvernement.

Quand on a une bonne situation de ministre (même si cet emploi est aussi un emploi précaire), on peut tranquillement faire ce genre de déclaration. Mais pour les employés concernés, les modifications prévues aggravent leurs

inquiétudes alors qu'ils se demandent déjà à longueur d'année si leur contrat sera renouvelé ou pas. D'autant que, depuis plusieurs mois, les consignes ministérielles insistent sur une réduction radicale du nombre des postes. Ainsi à l'Éducation nationale dans le Val-d'Oise, l'objectif était de diminuer de moitié le nombre des CES et CEC qui devaient passer de 800 à 400.

Quant aux décrets d'application pour la mise en place des « Contrats d'Avenir », ils ont tardé à être signés. Et comme on en a fait plus d'une fois l'expérience, il se passe souvent beaucoup de temps avant que les administrations et les associations concernées maîtrisent ces nouveaux dispositifs et s'y engagent. L'inquiétude n'est donc pas tombée. La durée du travail hebdomadaire et les salaires correspondants sont un autre sujet d'inquiétude. Beaucoup craignent que les nouveaux contrats mis en place par le gouvernement passent de 30 à 26 heures en s'accompagnant

d'une baisse correspondante du salaire.

Ces centaines de milliers d'emplois sont pourtant nécessaires. Il n'est pas rare, dans les établissements scolaires, que des travailleurs ayant un contrat CES ou CEC soient nécessaires au fonctionnement des services : surveillance, secrétariat, restauration, nettoyage. Sans eux, les établissements ne pourraient pas fonctionner.

Le gouvernement donne l'impression de s'activer aujourd'hui et déclare qu'il n'y aura pas de casse pour les intéressés, proximité du référendum oblige. Mais il crée pour eux des soucis supplémentaires. Car, au mieux, ces contrats demeurent dans la lignée de tous ces contrats concoctés par les gouvernements successifs, qui offrent une main-d'œuvre à l'État ou au patronat, mais seulement des demi-emplois et des demi-mini-salaires aux travailleurs concernés.

Michel ROCCO

En battant la campagne

Lors de chaque scrutin, on entend dire que les campagnes qui les précèdent sont de plus en plus débilés. Celle du référendum du 29 mai prochain ne déroge pas à la règle. Mais les empoignades médiatiques auxquelles on assiste sont quand même révélatrices.

Une argumentation à géométrie variable

Ainsi, par exemple, les tenants du oui nous expliquent que si cette Constitution était rejetée par les électeurs français, on en resterait à la situation régie par les traités actuellement en vigueur, ceux de Maastrich, Amsterdam, Nice dont ils disent aujourd'hui pis que pendre, en rajoutant même sur le caractère détestable de cette situation, afin de mieux mettre en valeur les avancées de la Constitution nouvelle. Curieux. Car c'était les mêmes ou leurs homologues, la droite dite parlementaire et le PS en France, qui nous vantaient les vertus des traités passés. Ce retournement d'argumentation en dit long sur leur sincérité et leur crédibilité d'aujourd'hui.

Les mêmes font la leçon à ceux qui voudraient voter non, leur expliquant que leur vote de toute façon ne servira à rien puisque les gouvernements des autres pays membres de l'Union européenne ne seront pas d'accord pour infléchir le traité dans un sens qui prendrait mieux en compte les aspirations sociales. À ce compte, on peut se demander pourquoi ces gens-là demandent aux électeurs français de donner leur

avis, puisqu'ils leur disent que la seule réponse acceptable et praticable serait le oui.

Les partisans du oui du PS y ajoutent une note qui leur est particulière. Ils expliquent désormais avec insistance que voter non, c'est faire le jeu de Le Pen et de De Villiers. C'est une nouvelle version du slogan déjà utilisé, basé sur un chantage qui vise à déposséder les électeurs de leur liberté de choisir, en expliquant que si l'on ne vote pas pour eux et comme eux, on fait le jeu de l'adversaire. Cet argument démagogique est insultant, en premier lieu pour les électeurs socialistes, qui d'après les enquêtes d'opinion sont de plus en plus nombreux à pencher pour le non, ce qui expliquerait la remontée de ce vote dans les sondages. Ce n'est pas à nous que l'on apprendra que les scrutins référendaires, qui limitent le choix entre le oui, le non ou l'abstention, ne laissent que des possibilités limitées et ambiguës de s'exprimer. Par contre, il n'y a aucune ambiguïté entre la position de

ceux qui se définissent de façon claire en faveur de l'abolition des frontières entre les peuples, l'abandon de toute restriction de droits pour tous les travailleurs de l'Europe, en y incluant la Turquie, et la position de ceux qui, à l'opposé, se posent en défenseurs de la souveraineté de la France, de ses valeurs, de son passé colonialiste et chauvin. Bien moins d'ambiguïté que celles développées par les socialistes qui se retrouvent, pour la seconde fois en moins de trois ans, au nom d'une prétendue « Europe sociale », dans le même camp que les Chirac, Sarkozy, Fillon dont le nom est associé aux pires attaques contre les droits des travailleurs de ce pays.

Des chiffres qui ne veulent rien dire

Au lieu d'un débat sur la réalité d'aujourd'hui, en France et dans l'Union européenne, portant sur le nombre réel de chômeurs, le nombre de pauvres, de miséreux, comparés à l'augmentation de la richesse d'une

minorité, on nous jette à la figure des chiffres qui ne veulent rien dire.

Les partisans du oui expliquent qu'on trouve « tant de fois » le mot « social » dans le texte de la Constitution, oubliant d'ailleurs de préciser que ce mot est le plus souvent associé à la formule « économie sociale de marché » qui est une formule qui évoque bien plus la jungle de la concurrence qu'un progrès social quelconque. Ces mêmes partisans du oui, particulièrement ceux du PS, déclarent que la Constitution serait une avancée, qu'il faudrait prendre comme telle, même si cette avancée est plus faible qu'ils ne l'auraient souhaité. Mais quand on leur réplique qu'elle ne reconnaît ni la laïcité, ni le droit à l'avortement, ni le droit au divorce, ni le droit au travail, ils répondent que ce n'est pas la fonction d'une Constitution, certains ajoutant, avec une bonne dose de jésuitisme, que de toute façon, nous n'avons pas à craindre que cette Constitution se traduise en

France par la suppression de ce qui est acquis en matière de droit des femmes ou de droit des travailleurs. Encore heureux ! Encore qu'avec ou sans Constitution, on a vu des gouvernements revenir sur des acquis favorables aux classes populaires, dernièrement, ici, en France.

Alors il faudrait savoir ! Cette Constitution est-elle un progrès, tirant les pays en retard vers une amélioration ? Quand on interroge ceux qui le prétendent en leur demandant des précisions, ils balbutient en guise de réponse qu'au mieux elle ne changera rien. Piteuse ambition.

En fin de compte, ces débats, que les partisans du oui s'efforcent de rendre le plus confus possible n'aident sans doute pas à mieux comprendre ce projet de Constitution. Mais ils ont le mérite de mettre en évidence qu'il n'y a rien de bon à attendre pour les classes populaires.

Jean-Pierre VIAL

• Les droits sociaux dans la Constitution européenne

Juste un peu de bla-bla

Les partisans du oui à la Constitution européenne ne cessent d'expliquer que celle-ci contiendrait une reconnaissance des droits sociaux qui constituerait une grande avancée. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'en parle qu'en termes tellement vagues et généraux qu'ils ne peuvent avoir aucune incidence pratique.

Ainsi peut-on lire que « *Tout citoyen a la liberté de chercher un emploi, de travailler...* » Les chômeurs apprécieront cette formulation. Ceux qui ont perdu leur emploi ont donc le droit... d'en chercher un autre !

L'article II-83 de la deuxième partie déclare que « *l'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération* ». Voilà une proclamation qui ne coûte pas grand-chose puisqu'elle n'est assortie d'aucune obligation d'aucune sorte pour les patrons contrevenants. Elle ne convaincra pas beaucoup de travailleuses de ce pays « protégées » soi-disant par les lois nationales, mais qui continuent à toucher en moyenne des salaires inférieurs de 25 % à ceux des hommes.

« *Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maxi-*



« *Tout citoyen a la liberté de chercher un emploi, de travailler* », lit-on dans la Constitution européenne. Les chômeurs apprécieront.

male du travail et à des périodes de repos journalier et hebdomadaire ainsi qu'à une période de congés payés. » Mais aucune précision n'est donnée sur cette durée maximale, ni sur ces périodes de repos. La limite européenne de 48 heures qui n'est pourtant pas favorable aux travailleurs n'est même pas citée.

« *L'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux assurant une*

protection dans des cas tels que la maternité, la maladie, les accidents du travail, la dépendance ou la vieillesse ainsi que en cas de perte d'emploi, selon les règles établies par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales. » Belle hypocrisie quand, partout en Europe, les gouvernements passent à l'attaque sur ce plan, rendant toujours plus difficile l'accès aux soins et restreignant toujours plus les prestations sociales.

Cette Constitution européenne ressemble à bien d'autres Constitutions nationales. On y trouve les phrases creuses de rigueur sur la liberté, l'égalité, les droits sociaux universels... Mais elle se garde bien d'en préciser les conséquences. Les choses ne deviennent plus précises que lorsqu'ils s'agit de défendre la propriété des patrons et de garantir la bonne marche de leurs affaires.

Aline RETESSE

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Les religions et les femmes

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 4 février 2005
Prix : 1,50 euro.



Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

Du Non de gauche... à la gauche du Non

Les récents sondages semblent avoir galvanisé les partisans du « Non de gauche », qui font feu de tout bois, au point de transformer certains manifs de ces dernières semaines en défilés pour le Non, au risque de faire presque oublier les salaires ou la loi Fillon...

Pourtant, l'approche du 29 mai ne doit certainement pas trop hanter les nuits des patrons ni français, ni européens. On voit mal en quoi ils se sentiraient menacés, dans leur pouvoir de licencier, précariser, bloquer les salaires, par une victoire du Non (qui ne ferait que les laisser... dans la situation où ils sont actuellement) – une victoire partagée qui plus est entre le Front national, Pasqua, de Villiers, Fabius, le PCF et l'extrême-gauche !

Certes, si Chirac espérait un nouveau plébiscite, en contraignant en plus les dirigeants du PS à y contribuer une nouvelle fois, cela semble un peu compromis. En revanche, même si lui et son acolyte Raffarin doivent trembloter un peu à l'idée de recevoir une nouvelle baffe électorale, ils ont quelques lots de consolation. Si baffe il y a, Hollande sera au moins aussi pâle qu'eux ! Mais le gouvernement, celui de Raffarin ou de son successeur, continuera sa politique, exactement comme après les désastres régionaux et européennes de l'an dernier.

En attendant, le référendum aura pleinement joué son rôle de dérivatif. Peut-être certains travailleurs ont-ils l'illusion aujourd'hui que le vote du 29 mai peut changer leur sort ; ce n'est même pas sûr. En revanche, nombre de militants sincèrement désireux de changer le rapport de forces contre le patronat et le gouvernement, auront contribué à focaliser les esprits sur une constitution réactionnaire, indigeste, hypocrite, mais pas indispensable aux patrons pour régner, et sur le charme et les prétendues potentialités des urnes, alors que le problème à l'ordre du jour est plus que jamais de trouver le moyen de mobiliser les travailleurs dans la rue ou dans la grève contre toutes les attaques qu'ils subissent.

Certes, aussi bien les dirigeants du PCF que nos camarades de la LCR prétendent que leur campagne acharnée pour le Non, loin de s'opposer aux luttes en sera l'expression et en retour les favorisera. Lors d'un récent meeting, Olivier Besancenot a ajouté qu'un Non victorieux n'aurait guère de portée s'il n'y pas les vigoureuses luttes sociales nécessaires pour faire reculer gouvernement et patronat. Mais en même temps le référendum est présenté pour le contraire de ce qu'il est : comme la nouvelle bataille qui s'inscrirait dans une montée de la protestation anticapitaliste et qui permettrait de poursuivre et aider les luttes des travailleurs, des jeunes, des lycéens... alors qu'il est en train de servir à les orienter dans une

impasse. Une raison bien suffisante pour dénoncer l'opération plutôt que d'y participer, de près ou de loin.

En fait c'est un autre enjeu que le sort du monde du travail qui a mis en branle « la gauche du Non ».

Chacune de ses composantes y va surtout de ses petits calculs sur la place qu'elle pourrait occuper dans une éventuelle recomposition du paysage politique. D'abord les Mélenchon, Emmanuelli, Fabius, bien sûr : on ne les présente pas, chacun sait la sincérité de la position actuelle de ces hommes qui ont gouverné de longues années en accompagnant tant la construction de cette Europe capitaliste que l'offensive patronale contre le monde du travail. Leur Non ne visent pas les classes possédantes, uniquement leurs concurrents, les Hollande, Strauss-Kahn ou autre Lang.

Marie-George Buffet, quant à elle, veut montrer que le PCF peut rassembler autour de lui toutes ces fractions de la gauche qui voudraient bien secouer non pas le joug du capitalisme mais plus modestement l'hégémonie du PS. Cela vaut bien de partager avec elles la tribune des meetings, et même quelques minutes de temps d'antenne officiel. Mais attention, elle le dit et redit, au-delà du 29 mai, le but reste le rassemblement de toute la gauche. Le Non du PCF ne vise qu'à s'imposer dans l'éventuel gouvernement qui pourrait surgir d'une victoire de la gauche en 2007.

Olivier Besancenot a bien piqué une petite banderille dans le dos de Buffet, lors du meeting parisien du 8 avril : défendre un Non conséquent, c'est refuser par avance de participer à un gouvernement qui appliquerait cette constitution, même allégée à la suite d'un rejet au référendum. La LCR ne marcherait donc pas dans l'opération montée par le PCF ou les autres composantes de la gauche du Non ? Pourtant elle aussi attend du référendum une recomposition à gauche, la possibilité de rassembler la « vraie » gauche, celle qui n'est pas compatible avec le « social-libéralisme », celle qui est « anti-capitaliste »... Une gauche anticapitaliste dont le critère serait donc le Non à la constitution ? Dans laquelle pourraient avoir leur place une partie de ces vieux chevaux de retour ou jeunes loups du réformisme avec lesquels la LCR partage les tribunes dans cette campagne ? Il est permis de douter que ce soit là l'organisation dont auraient besoin les travailleurs pour orienter leurs luttes. Et c'est une autre raison de ne rien attendre de ce référendum quel qu'en soit le résultat.

Bernard RUDELLI.

Convergences Révolutionnaires n° 38 (mars-avril 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Amérique du Sud : Une nouvelle gauche... contre les travailleurs.

Articles : Les lycéens contre la loi Fillon : quand la jeunesse s'invite dans la lutte de classe - La SNCF, dévoreuse d'emplois - Journaux : sous presse ou sous pression ? - La Côte d'Ivoire : la population entre trois feux - Le projet de manifeste de la LCR : une déclaration d'amour aux altermondialistes.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Enseignement

Des coups pour qui conteste les économies de moyens

Depuis plusieurs jours, la police intervient rudement contre les lycéens toujours mobilisés pour l'abrogation de la loi Fillon et qui, pour se faire entendre, bloquent l'entrée d'un certain nombre d'établissements.

Lorsque les lycéens manifestaient massivement à Paris en février-mars derniers, la sécurité des cortèges et celle des lycéens n'étaient pas le souci de Fillon.

Mais lorsque des lycéens bloquent l'entrée de leur établissement, tentent d'entraîner les élèves d'autres lycées ou veulent manifester tout simplement, là Fillon joue les durs et envoie les matraques de ses CRS, qui y ont été de bon cœur comme au lycée Montaigne à Paris. « Je ne laisserai pas une infime minorité bloquer le fonctionnement des établissements à quelques semaines du baccalauréat », a-t-il déclaré.

Le problème pour ce ministre musclé,

c'est que plus sa police intervient et plus les interventions de celle-ci scandalisent des lycéens de plus en plus nombreux, des parents et des enseignants.

Utilisant une technique bien connue

– après le bâton, la toute

petite carotte du

dialogue – Fillon

a reçu les

représentants de deux

organisations lycéennes, la

Fidl et l'UNL, et leur a redit qu'il n'était

pas question ni de revenir sur sa loi, ni

de cesser de faire intervenir la police. Il

appelle cela le dialogue.

Dans le rôle de père Fouettard,

Fillon a choisi de s'adresser à son public de droite qui

apprécie la manière forte à

l'encontre de ces lycéens qui

ne peuvent, pour ces gens-là,

qu'être de dangereux trublions.

Mais, vis-à-vis des jeunes en

colère, cette curieuse pédagogie a des

effets contraires.

En tout cas, jusqu'à présent, loin d'être

à la hauteur de sa tâche de premier pion de

France, Fillon semble jouer tout simplement

le rôle du pompier pyromane.

Michel ROCCO

• Transports en commun

Les projets antigreve ressortent des tiroirs

Il faut « un service maximum en cas de grève » dans les transports en commun, RATP et SNCF ; telle est la dernière trouvaille du ministre des Transports, Gilles de Robien, qui a annoncé sa mise en place d'ici fin juin prochain. Il est bien sûr de lui...

Le ministre revient ainsi à la charge contre le droit de grève des travailleurs de ces entreprises, sous prétexte que les récentes grèves qui se sont déroulées à la SNCF (protestant en particulier contre le manque d'effectifs, les bas salaires) comme à la RATP (réclamant des effectifs) se sont déroulées sans respecter la procédure de « l'alarme sociale » (qui n'est pas légalement obligatoire). Cette procédure prévoit en particulier que les organisations syndicales engagent des discussions bien avant de déposer un préavis de grève, en faisant tout pour qu'il n'y ait pas grève... Or, à la SNCF comme à la RATP, les travailleurs n'ont pas attendu le déroulement des étapes de ce parcours dilatoire pour manifester leur mécontentement en arrêtant le travail. Certes, les grèves sont restées minoritaires. Mais de Robien en tire argument et déclare qu'« il est inadmissible que, lorsque 70 % des personnels sont non grévistes, seulement 30 % du service est assuré », ce à quoi les cheminots et salariés de la RATP pourraient lui rétorquer que si 30 % de grévistes compromettent 70 % du service, c'est bien la preuve qu'il y a un manque criant de personnel...

Reste que pour mettre en place son « service maximum », le ministre mijote le projet de faire jouer aux non-grévistes le rôle de briseurs de grève. « Des conducteurs ou des contrôleurs non grévistes doivent

pouvoir être appelés en renfort et déplacés d'un réseau à l'autre en fonction de l'impact prévisible d'une grève annoncée, cela pour assurer un service maximum. » Les rares fois où la SNCF s'est aventurée à ce petit jeu, par exemple lors de la grève des contrôleurs (après le viol de l'une d'entre eux, le 27 janvier dernier), mal lui en a pris. Elle n'a trouvé que quelques cadres pour faire son sale boulot, vite repérés et montrés du doigt avant d'être contraints de s'esquiver. Pour sa part, la présidente de la RATP, Anne-Marie Idrac, voudrait garantir « un niveau de service ligne par ligne en cas de grève », un métro sur deux par exemple, ce qui est bien souvent la règle sans même qu'il y ait grève, tant les incidents sont nombreux, dus au manque d'entretien du matériel et des lignes.

De Robien fait semblant de défendre les usagers qui seraient victimes des grèves dans les transports en commun. Mais c'est le gouvernement qui laisse se dégrader les services publics. La direction de la SNCF taille en ce moment dans tous les secteurs afin de réduire les emplois, de supprimer des services entiers (aussi bien ouvriers qu'employés aux guichets ou aux services clientèles), de faire des économies par souci de rentabiliser et de conforter ses profits. À la RATP, la même politique est mise en œuvre, dont les travailleurs comme les usagers pâtissent.

Avec ses projets d'assurer un maximum de service pendant les mouvements de grève et un minimum en temps ordinaire, le gouvernement pourrait bien déclencher un maximum de colère chez les travailleurs des transports en commun.

L.P.

• Pollution

Silence... dioxine

Trois ans après le début des enquêtes visant à faire la lumière sur la pollution de toute une vallée de Savoie par l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère, le procureur d'Albertville vient de demander le « dépaysement du dossier » au profit de la juridiction de Marseille, ce qui reviendrait à dessaisir la juge actuellement chargée du dossier.

Ce dessaisissement, que beaucoup de victimes assimilent à une tentative d'enterrement du dossier, intervient alors que l'instruction fait ressortir la responsabilité d'élus locaux et de hauts représen-

tants de l'État qui, pendant des années, ont fermé les yeux sur les rejets toxiques de cette installation. La magistrate chargée de ce dossier a d'ailleurs prononcé cinq mises en examen, dont celle du maire UMP d'Albertville, de deux responsables de l'usine et d'un fonctionnaire de la Drire pour « risques causés à autrui ». Michel Barnier, Hervé Gaymard, un conseiller de Raffarin et deux anciens préfets de la Savoie, qui tous avaient laissé fonctionner l'incinérateur alors que la toxicité de ses fumées était prouvée, seraient également sur la sellette.

L'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère, appartenant au

syndicat intercommunal du secteur d'Albertville et exploitée par une filiale du groupe Lyonnaise des Eaux-Suez, a été fermée le 24 octobre 2001, suite à la publication d'analyses révélant des taux de dioxine sur le bétail alentour très supérieurs aux normes admises. Jusqu'à sa fermeture, cette usine traitait 27 500 tonnes d'ordures ménagères par an, mais la capacité de son incinérateur étant inférieure à 6 tonnes par heure, elle n'était pas tenue par la législation au contrôle du taux en dioxine de ses rejets. Bien qu'alertées par les habitants, les autorités de l'époque n'avaient pas jugé bon de faire procéder à des exa-

mens. Paul Girod de Langlade, préfet de Savoie à l'époque des faits et qui poursuit aujourd'hui sa carrière aux Antilles, s'en est justifié en déclarant qu'il avait « déjà assez de dossiers à (s') occuper » et que « cela coûtait 4 000 F par analyse » (de dioxine). Pourtant, dans un rayon de dix kilomètres autour de l'usine, 26 communes et 41 000 habitants étaient concernés par ces fumées toxiques. Près de 7 000 bêtes, 2 millions de litres de lait et 24 tonnes de produits laitiers furent détruits. Quant aux habitants de la région, ils enregistrent depuis une augmentation inquiétante du nombre de cancers.

Aujourd'hui, le gouvernement voudrait imposer le dépaysement de cette affaire et le silence sur ce scandale, d'autant plus que plusieurs ministres ou proches du pouvoir sont impliqués. Dans ce scandale, comme dans beaucoup d'autres liés à des questions de pollution, on retrouve la complicité des élus, des représentants de l'État et des grands groupes industriels. Face au mépris de ces gens-là pour la santé publique, la population ne peut compter que sur elle-même pour imposer la fermeture des sites dangereux d'abord, obtenir réparation ensuite.

Roger MEYNIER

• Dunkerque

La mobilisation continue contre les empoisonneurs

Le mardi 5 avril, le tribunal des affaires de la Sécurité sociale (TASS) de Lille a reconnu la faute inexcusable de l'entreprise sidérurgique Sollac de Dunkerque dans l'inhalation de poussières d'amiante durant leur travail par dix-neuf salariés. Il a indemnisé les dix-sept victimes, ainsi que deux familles de travailleurs décédés, d'une somme globale d'environ 1,3 million d'euros.

Mais si la responsabilité des employeurs est de plus en plus reconnue par les TASS, ce n'est pas le cas au niveau de la justice pénale. Un juge d'instruction de Dunkerque en décembre 2003, suivi par la cour d'appel de Douai en juin 2004, a ainsi refusé d'envoyer devant le tribunal correctionnel les responsables des entreprises (dont Sollac) mis en cause par une plainte déposée en 1997, s'appuyant sur la loi Fauchon qui permet de ne pas poursuivre s'il n'y a pas « délit intentionnel ».

Certes, les patrons n'ont pas « intentionnellement » voulu tuer, mais la nocivité de l'amiante était largement connue depuis des dizaines d'années et ils ont continué à l'utiliser, exposant de nombreux salariés, ainsi qu'une partie de la population, aux dangers de ces fibres.

C'est pour demander la tenue d'un procès en correctionnelle, ce qui n'a encore jamais eu lieu en France, que pour la sixième fois depuis décembre dernier, 400 personnes ont manifesté le 6 avril autour du palais de justice de Dunkerque aux côtés des veuves de travailleurs morts d'un cancer dû à l'amiante. Il y avait dans le cortège des ouvriers des entreprises de la région particulièrement touchées (Usine des Dunes, Sollac...), mais aussi une importante délégation de l'Association régionale des victimes de l'amiante (Ardeva) de Seine-Maritime, du Havre, de Rouen, de Bolbec, Lillebonne, des ouvriers ayant travaillé dans les chantiers navals, les verreries, le bâtiment... Ils projettent, comme cela se fait maintenant à Toulon et à Bergerac, de défiler dans ces villes les mêmes jours qu'à Dunkerque.

Il y a aussi au fil des manifestations une présence de plus en plus affirmée du Parti Socialiste et de ses élus municipaux. Pourtant, quand le PS dirigeait le gouvernement, il n'a pas brillé par son empressement pour prendre les mesures visant à protéger les travailleurs. Il a fallu ainsi treize mois à la ministre du Travail et des Affaires sociales de l'époque, Martine Aubry, pour faire appliquer en 1992 une directive européenne restreignant l'usage de l'amiante.

De plus, c'est sous le gouvernement Jospin – et à l'unanimité – que la loi du sénateur UDF Fauchon sur les « délits non intentionnels », au nom de laquelle le non-lieu a été prononcé à Dunkerque, a été votée... Au début de l'année,

l'Ardeva a adressé aux 880 parlementaires une lettre demandant sa révision. Elle n'avait obtenu, le 6 avril, que dix-sept réponses positives. Comme quoi les lois dont on peut se servir contre les travailleurs sont plus faciles à voter qu'à changer.

En tout cas, par ces manifestations régulières toutes les trois semaines, les victimes sont décidées à faire la pression nécessaire pour obtenir que les patrons empoisonneurs passent en justice.

Correspondant local

Chômage dans les prisons

Le chômage ne s'accroît pas uniquement parmi les salariés, il touche aussi de plus en plus les détenus. Alors qu'en 2001 près de la moitié des prisonniers travaillaient, ils ne sont plus qu'un tiers actuellement. Cela est dû, d'une part, à l'augmentation du nombre de détenus en France (près de 60 000), mais surtout au fait que des entreprises qui jusque-là leur fournissaient du travail ont choisi soit de le rapatrier sur leurs lieux de production, soit de le délocaliser vers des pays où la main-d'œuvre coûte encore moins cher que la main-d'œuvre carcérale.

Pourtant, s'il est un domaine où les salaires sont bas, c'est bien en prison. Et, paradoxe pour une institution qui enferme des individus parce qu'ils ont contrevenu aux lois en vigueur, les obliga-

tions des employeurs prévues par la législation du travail s'arrêtent aux portes de la prison. Aucun contrat de travail n'est établi pour les détenus, ils n'ont pas droit aux indemnités de congés payés, ni aux indemnités journalières de la Sécurité sociale en cas de maladie, et ils ne touchent pas les Assedic à leur sortie. Quant aux salaires qu'ils perçoivent, ils ne s'élèvent qu'à un tiers, au mieux une moitié, du smic.

Malgré tous ces désavantages, et bien qu'une loi de 1987 n'oblige plus les prisonniers à travailler, pour beaucoup d'entre eux c'est la seule façon d'avoir de l'argent. Car tout se paie en prison : savon, timbres, accès à la télévision, amélioration de l'ordinaire, etc. Il a été établi qu'il fallait au moins 200 euros par mois pour pouvoir « vivre ». Or, compte tenu que les emplois proposés sont

à temps partiel, non qualifiés et sous-payés, même en travaillant, les prisonniers n'arrivent pas toujours à gagner cette somme. Le travail se faisant de plus en plus rare, cela accroît la pauvreté dans les prisons et rend encore plus pénibles les conditions d'incarcération des plus démunis, qui ne pourront même plus compter sur un petit pécule à leur sortie.

En principe, la prison se donne pour mission de punir des individus, mais aussi de les réinsérer à la fin de leur peine, en assurant une formation professionnelle et en donnant la possibilité d'exercer un travail à ceux qui le souhaitent. Surpeuplement, surexploitation ou chômage, paupérisation : on est loin de la soi-disant réinsertion.

Marianne LAMIRAL

• Israël-Palestine

Sharon poursuit la colonisation sous l'œil complice de Bush

La visite au président américain Bush du Premier ministre israélien Sharon, venu chercher un soutien pour sa politique, où se mêlent promesse d'un retrait de la bande de Gaza et poursuite de la colonisation en Cisjordanie, se solde par un bilan fort satisfaisant pour Sharon.

Le président américain a rap- pelé qu'il souhaite « ne pas voir Israël prendre des initiatives qui contredisent ses obligations à l'égard de la feuille de route ». Qu'en conséquence, le gouver- nement israélien doit « démanteler les implantations illégales » en Cisjordanie. Mais de telles demandes ont été maintes fois formulées sans que sur le terrain rien de significatif ne se pro- duise, surtout de la part des Israéliens.

Et puis que peut bien signifier « implantations illégales » ? Au regard des revendications pales- tiniennes, toutes les implanta- tions israéliennes de Cisjordanie et de Gaza sont « illégales ». Par contre, pour les dirigeants amé- ricains et israéliens, bien peu seulement le seraient : quelques caravanes posées ici ou là au sommet des collines. Ce qui fait

qu'aux termes des entrevues, l'un et l'autre pourraient être satisfaits, surtout Sharon qui, tout en prétendant que des démantèlements intervien- draient en temps voulu, a pu réaffirmer que les quelque 240 000 colons israéliens pré- sents en Cisjordanie dans les « grandes colonies » y resteraient quoi qu'il arrive et quel que soit l'accord qui pourrait aboutir entre dirigeants palestiniens et israéliens à propos de la Cisjor- danie.

La « feuille de route », ce plan concocté en 2002 par les États- Unis, la Russie, l'Union euro- péenne et les Nations unies, pré- voit le gel de la colonisation israélienne et la création d'un État palestinien aux côtés d'Israël. Mais la route qui conduit à la création d'un État palestinien s'est, depuis, perdue

dans les sables de la colonisation de la Cisjordanie, et le conflit s'est envenimé qui plus est par la construction de ce mur honteux qui entend séparer Israël du futur État palestinien.

S'il prétend mettre un terme à la colonisation des 8 000 colons de Gaza, Sharon entend bien qu'elle se poursuive en Cisjor- danie. D'ici à ce que les négocia- tions avec les Palestiniens abou- tissent, ce sera autant de nou- veaux colons installés et autant de parcelles supplémentaires de territoire palestinien annexées à Israël.

La colonisation se poursuit notamment à Maalé Adounim, où les autorités israéliennes vien- nent d'annoncer la construction de 3 500 logements. Ces nouvel- les constructions vont avoir pour effet, non seulement de relier à Jérusalem la colonie la plus importante de Cisjordanie (elle compte 28 000 habitants), mais aussi de couper en deux la Cis- jordanie et d'y rendre donc encore plus difficile la situation des Palestiniens.



La colonisation israélienne en Cisjordanie

Si Washington voulait faire avancer le règlement du conflit entre Israéliens et Palestiniens, il s'y prendrait tout autrement et exigerait du gouvernement israélien des retraits autrement plus conséquents que ceux concernant quelques « implan- tations illégales ». Des moyens, l'administration américaine en

a, ne serait-ce qu'en arrêtant d'aider financièrement l'État israélien, ce qu'elle a maintes fois menacé de faire mais sans jamais ajouter le geste à la parole. Au contraire de cela, Bush admet qu'« un retour aux frontières de 1949 serait irréaliste ». Pendant la dernière campagne présiden- tielle, Bush avait dit qu'il

• Niger

Révolte contre la vie chère

L'agitation sociale se développe au Niger. Dans ce pays de la région du Sahel en Afrique de l'Ouest, grèves, manifestations, meetings se sont déroulés dans plusieurs villes du pays le 9 avril encore, pour protester contre la hausse vertigineuse du coût de la vie. Des dizaines de milliers de manifestants défient ainsi ouvertement la dictature du président Mamadou Tandja et la répression policière pour réclamer l'abrogation de la loi de Finances de 2005, qui impose une taxe de 19 % sur les produits de première nécessité comme l'eau et l'électricité, le riz et le mil, la farine et l'huile.

Cette mesure prise par ce pré- sident-dictateur récemment « réélu », en décembre dernier, a mis le feu aux poudres, dans un pays où la majorité de la popula- tion vit avec moins de un euro par jour et où le pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader depuis une dizaine d'années. Votée par l'Assemblée nationale en janvier, cette nouvelle taxe a été ressentie

comme une provocation par la population du pays, poussant à son comble l'exaspération et la colère des couches les plus pauvres. Elle intervient après les mau- vaises récoltes de l'an dernier et s'ajoute à l'augmentation de 50 % des prix du riz et du mil inter- venue en 2004. La récente inva- sion de criquets pèlerins, ajoutée à la sécheresse, a contribué à dété- riorer la situation dans les campa- gnes. Le déficit fourrager n'a jamais été aussi grand depuis la sécheresse de 1984 et menace le cheptel bovin. Dans certaines régions comme à Maradi, dans l'est du pays, la population rurale est menacée de famine et on assiste déjà à l'exode d'une partie de celle-ci qui se dirige vers Nia- mey, la capitale, pour chercher de quoi se nourrir !

Une taxe qui affame la population

Les commerçants ont profité de cette situation pour augmen- ter les prix, y compris celui des marchandises qui n'étaient pas assujetties à la taxe. Le gouverne- ment a laissé faire. Mais les prix ont continué à grimper et la

colère aussi : le mil, aliment de base de la population, atteint désormais le prix de 22 000 francs CFA le sac (soit 33 euros pour un sac qui permet à une famille de survivre pendant quinze jours). Le sac de riz est passé de 12 500 à 17 500 francs CFA (environ 27 euros). Huile, farine, café, thé ont également connu des hausses importantes. Le prix du pain est devenu ina- bordable, passant de 150 à 180 francs CFA.

Aujourd'hui, les travailleurs qui touchent officiellement le salaire minimum, soit 30 000 francs CFA (46 euros) – et ils ne sont pas très nombreux car beau- coup gagnent moins –, n'arri- vent plus à nourrir leur famille. Sans parler des fonctionnaires qui avaient déjà subi une baisse des salaires de 10 à 30 % en 1998 et qui, à l'occasion, se sont joints aux manifestants. Le reste de la population, la grande majorité, en ville comme à la campagne, est prise à la gorge par cette mesure gouvernementale et est littéralement réduite au dénuement complet. D'où la colère qui a explosé ces dernières semaines.

La colère populaire s'étend à tout le pays

Depuis le début, le gouverne- ment a fait la sourde oreille aux revendications de la « Coalition contre la vie chère au Niger » qui regroupe près d'une trentaine d'associations de consom- mateurs, d'organisations non gou- vernementales et de syndicats de travailleurs et qui a pris la tête de la protestation pour réclamer l'abrogation de la taxe. Pris de court par l'ampleur de la mobili- sation, notamment celle du 15 mars qui a regroupé plusieurs dizaines de milliers de personnes à Niamey, le gouvernement a réprimé violemment les manifes- tations, multipliant les arresta- tions, jetant en prison cinq des principaux dirigeants du mouve- ment, tous accusés de « complot contre la sûreté de l'État ».

Mais, loin de faire taire le mécontentement, la répression gouvernementale a eu l'effet inverse et n'a fait que l'amplifier. La protestation s'est étendue aux autres villes du pays. Malgré les arrestations et les interdictions du pouvoir, les 22 mars, 5 avril, et 9 avril derniers, grèves et mani-

festations se sont multipliées à Maradi, à Tahoua, à Dosso, à Til- labéry. Zinder, l'une des villes les plus importantes, a été décrétée « ville morte » du fait de l'inter- diction de la manifestation, et à Agadez il y a eu des heurts vio- lents avec la police.

La dictature a été surprise par cette forte mobilisation populaire dont elle ne s'attendait pas à ce qu'elle s'étende à l'ensemble du pays. La remise en liberté provi- soire, deux jours plus tôt, des diri- geants de la Coalition, les propos conciliants du gouvernement qui en appelle aujourd'hui « au dia- logue », cherchant à temporiser, montre qu'elle a été contrainte de lâcher du lest sous la pression de la rue. Pour l'heure la répression n'a en rien entamé la détermi- nation de la population, qui continue à demander l'abroga- tion de la taxe scélérate. Si cette détermination se renforce et si elle prend de l'ampleur, les jours du gouvernement dictatorial de Mamadjou Tandja sont peut-être comptés. Juste au moment où la dictature se prépare à organiser les 5^e Jeux de la francophonie.

René CYRILLE

• **Chine**

« L'oubli de mémoire » des autorités japonaises

Samedi 9 et dimanche 10 avril, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté dans différentes villes de Chine devant des bâtiments officiels japonais, ambassade ou consulats, mais aussi devant des banques, des supermarchés ou des restaurants japonais. Dans certains endroits, ces manifestations ont été houleuses, s'accompagnant de jets de projectiles ou de bris de vitres, notamment contre la résidence de l'ambassadeur, à Pékin, prenant même parfois un caractère xénophobe.

occupée depuis 1936, une unité spéciale, « l'unité 731 », se livra à des expériences de guerre bactériologique et à des vivisections sur plusieurs milliers de personnes, en majorité chinoises, et propagea des épidémies en empoisonnant l'eau des puits de la région de Nankin.

Pendant plusieurs dizaines d'années, ces atrocités furent d'autant moins connues que l'amnistie couvrait les principaux responsables, à commencer par l'empereur Hirohito, que les vainqueurs américains avaient choisi de laisser en place. Pendant la Guerre froide, l'impérialisme américain, qui avait besoin

de ses travaux, tandis que d'autres étaient embauchés par des firmes pharmaceutiques japonaises. Il fallut attendre 1992 pour que le gouvernement japonais reconnaisse la traite des « femmes de réconfort », la mise à jour d'archives militaires ne lui permettant plus de nier ce fait.

Près de soixante-dix ans après les faits, non seulement les autorités japonaises continuent de faire le silence sur les actes de barbarie commis par son armée, mais elles cherchent à les classer dans les « détails » de l'histoire. On croirait voir les autorités françaises quand elles cherchent à jeter le voile sur leurs responsa-

colonisation de la Cisjordanie :
construction de logements à Maalé
oujim pour les colons
sionistes... par des ouvriers
palestiniens.

ne peut faire mieux. Après cette rencontre, les dirigeants palestiniens ont protesté auprès de Washington sur le fait que ne pas en revenir aux frontières de 1949, cela revient à entériner toute la colonisation israélienne de la Cisjordanie. Ce à quoi, Bush et Sharon ont répondu en chœur que les dirigeants palestiniens devaient avant toute chose démanteler les groupes armés palestiniens, ce qu'ils sont bien incapables de faire, et que de toute façon ils auraient bien tort de faire. En revanche, Bush et Sharon n'ont rien dit des obus de mortier tirés par l'armée israélienne, ce week-end des 9 et 10 avril, et qui ont entraîné la mort de trois adolescents palestiniens dans la Bande de Gaza.

Bush peut bien, de temps à autre, faire semblant de hausser le ton mais pour l'essentiel il laisse faire Sharon, qui lui poursuit sa politique colonisatrice au détriment des Palestiniens.

Jacques FONTENOY

n'imposerait aucune action qui mettrait en cause la sécurité d'Israël. Et, comme à chaque demande, même minime de sa part, Sharon brandit l'argument de la sécurité, la reprise d'un « processus de paix » est toujours remise... à plus tard. Comme tandem hypocrite, on



Ces manifestations se déroulaient sans doute avec le soutien des autorités chinoises. Mais elles n'étaient pas sans motif valable. Les manifestants chinois protestaient en effet contre la réédition, au Japon, d'un manuel d'histoire visant à minimiser les atrocités commises par l'armée japonaise en 1937 et durant la Seconde Guerre mondiale, lors de l'invasion et de l'occupation de la Chine et de la Corée. C'est là « totalement absoudre les militaires japonais de leurs crimes et de leur responsabilité », a affirmé le ministre chinois des Affaires étrangères.

L'invasion de la Chine par l'armée japonaise, en 1937, s'accompagna d'actes de barbarie à grande échelle. À Nankin, la ville fut mise à sac et incendiée, 150 000 à 300 000 civils massacrés, souvent de façon atroce : femmes violées, hommes torturés avant d'être abattus, enfants enterrés vivants. En Corée, outre les crimes contre les civils, l'armée organisa un vaste trafic de prostitution, enlevant 200 000 femmes dites « de réconfort », destinées aux bordels militaires japonais. En Mandchourie,

d'un appui en Asie contre la Chine (et pesant plus que la petite île de Taïwan face à la Chine de Mao), jeta un voile sur ces atrocités et protégea même la plupart des responsables militaires. Si le général responsable des massacres de Nankin fut condamné à mort, le responsable de l'unité 731 bénéficia, lui, de l'impunité de la part du gouvernement américain... en échange

de bilités dans les atrocités de la guerre d'Algérie.

En revanche, les autorités japonaises ne manquent pas de réclamer au gouvernement chinois « des excuses et des dédommagements » pour les œufs lancés sur les façades des bâtiments et les vitres brisées par les manifestants...

Marianne LAMIRAL

• **Île Maurice**

Le capitalisme tue

Dans l'île Maurice, au début du mois de mars un ouvrier chinois, père de trois enfants, a trouvé la mort dans une usine de la Compagnie Mauricienne du Textile à Port-Louis. Ses camarades de travail accusent la fatigue résultant de l'exploitation féroce qu'ils subissent tous. Ces ouvriers travaillent de 7 h 30 à 23 h 30 tous les jours, avec deux pauses d'une demi-heure, et il leur est presque impossible de prendre un congé maladie.

La mort de leur camarade a fait éclater leur colère. Refusant de remettre le corps, les ouvriers ont décidé de partir en manifestation pour dénoncer leurs conditions de travail.

La réaction ne s'est pas fait attendre et l'État mauricien, voulant faire de ces sans-droits des sans-voix, a aussitôt envoyé ses forces de répression. L'affrontement contre les travailleurs, dont la grande majorité sont des femmes, a fait plusieurs blessés. Entre-temps, à Belle-Rose – quartier de Rose-

Hill – un autre groupe de travailleurs chinois a décidé de manifester sa solidarité, tout en posant des revendications. Là encore, les forces de l'ordre sont intervenues violemment, faisant plusieurs blessés, dont deux qui ont dû être transportés d'urgence à l'hôpital. Retranchés alors dans les dortoirs de la CMT, les travailleurs chinois refusaient toujours de rendre le corps de leur camarade qu'ils avaient placé dans un cercueil réfrigérant, jusqu'à ce que les forces spéciales mauriciennes s'en emparent brutalement deux jours plus tard.

Voilà comment l'État mauricien traite les travailleurs quand les profits de sa bourgeoisie sont en jeu. Dans le classement des entreprises, on parle de la Compagnie Mauricienne du Textile comme de l'une des plus profitables du secteur avec 24 millions d'euros de bénéfices déclarés. Des bénéfices qui se font avec la sueur et le sang des travailleurs.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 87 (mars 2005)

- ▶ La Turquie et l'Union européenne
- ▶ Les institutions européennes et le droit des femmes
- ▶ Le sionisme et l'antisémitisme
- ▶ Haïti : en s'organisant contre les exploiteurs, on saura se défendre contre les voyous armés !
- ▶ États-Unis : les élections de 2004 ne constituent pas un mandat pour continuer la guerre et démanteler la Sécurité sociale !
- ▶ Tribune de la Minorité
La Chine : quel développement ?

Prix : 1,50 euro
Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• Hausses des impôts locaux

Les conséquences d'une politique au service des riches

À la suite des votes des budgets 2005 des différentes collectivités, communes, départements et régions, on constate une augmentation générale des impôts locaux.

Ces hausses seront durement ressenties par les milieux populaires. La taxe d'habitation, un des impôts les plus injustes car il pèse proportionnellement bien plus sur les revenus modestes, augmente en moyenne de 2,2 % dans les 47 plus grandes villes du pays, avec des pics bien plus élevés. Et à ces augmentations s'ajoutent celles, parfois aussi importantes, qui découlent des réévaluations des bases d'imposition. Les impôts locaux dépendant des départements vont, eux, augmenter en moyenne de 4,4 %.

Les augmentations les plus importantes en pourcentage sont celles de la part des régions, dépassant parfois les 50 %. Cela dit, c'est elle qui pèse le moins sur le montant de l'impôt global.

Pour justifier ces hausses, les responsables de ces collectivités, qui sont des notables bien établis, maires de grandes villes, présidents de conseils généraux et régionaux, liés aux grands partis politiques qui se succèdent au gouvernement, à droite

comme à gauche, rendent responsable la politique de décentralisation du gouvernement Raffarin. C'est vrai. Mais en partie seulement.

Les finances locales mises à mal par les gouvernements

Le désengagement de l'État et le transfert aux collectivités locales de la charge financière d'une partie des missions publiques qu'il assurait jusqu'alors, de même que le pillage par l'État des fonds recueillis au titre des finances locales, est une constante des choix gouvernementaux qui s'est accentuée en 1983 avec la gauche, puis une nouvelle fois en 1994 avec la droite, et a explosé sous le gouvernement Jospin. Les effets les plus coûteux pour les collectivités des décisions du gouvernement Raffarin étant, elles, pour l'essentiel, encore à venir.

L'augmentation la plus importante qui, elle, est déjà effective, est celle des dépenses des départements. Elle est due au transfert, opéré avec une compensation financière de l'État très partielle, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, l'APA, transfert décidé par Jospin (3,6 milliards d'euros en 2004). Aujourd'hui, malgré

les baisses de prises en charge de l'APA, décidées il y a plus d'un an par le gouvernement avec l'accord de fait des présidents de conseils généraux, droite et gauche, les dépenses de ce poste devraient augmenter de plus de 9 % l'année prochaine. Pour les budgets régionaux, ce sont les dépenses dues à la régionalisation des transports ferrés pour les TER, dont l'État s'est débarrassé du financement, abandon qui a été imposé là encore par Jospin, qui sont responsables de l'augmentation des dépenses des régions. Le reste est à venir. Le transfert du RMI, les routes nationales confiées désormais aux départements, et la régionalisation des personnels techniques de l'Éducation nationale, pour les lycées aux régions, pour les collèges aux départements, décidés par Raffarin vont peser sur le budget à venir des collectivités locales.

Quand les grands du BTP pillent les finances locales

En plus de cela, les études officielles font apparaître une très forte augmentation des dépenses liées aux coûts des travaux, qui va peser sur l'ensemble des collectivités locales. Depuis quelques années

il y a eu, en effet, une forte augmentation des prix imposés par toutes les grandes entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, qui assurent la construction des routes ou des bâtiments. Elles s'entendent comme larrons en foire pour se faire payer des superprofits. Depuis 2001 les appels d'offres lancés par les collectivités locales ont subi une hausse qui dépasse en moyenne les 30 %, et bien plus parfois. Sans que l'on voit les responsables de ces collectivités dénoncer ce racket. « *Ce sont les lois du marché* » disent-ils. Mais cela ressemble à une complicité de fait. Des marchés des HLM de Paris à la construction du TGV Nord, quand la justice met un tant soit peu son nez dans les comptes, les ententes illicites des grands du BTP pour imposer les prix les plus hauts sont mises à nu, et souvent la bienveillance de ceux qui leur passent commande.

Cadeaux somptueux aux entreprises, budgets locaux mis à mal...

Alors qui peut parler de fatalité ? En ce qui concerne les recettes, Jospin, encore lui, a octroyé à toutes les entreprises du pays un cadeau en ce qui concerne leurs impôts locaux. Il

a décidé de supprimer la part de la taxe professionnelle, payée par les seuls entrepreneurs, qui reposait sur les salaires, soit une baisse de près de 40 % de cette taxe. Ce cadeau a été évalué en 2002 à 10 milliards d'euros par an en faveur du patronat, soit nettement plus en 2004-2005. Dès la mise en œuvre de cette mesure, l'État avait décidé de ne pas compenser totalement le manque à gagner de cette mesure aux collectivités. C'était à elles de supporter une partie du coût de cet allègement fiscal. C'était une charge considérable pour elles. Car la taxe professionnelle représentait plus de 55 % de leurs ressources, contre à peine 44 % aujourd'hui. Mais qui entend-on, à droite ou à gauche, dénoncer ces ristournes aux conséquences catastrophiques ?

En réalité, derrière des oppositions de façade entre les gouvernements et les notables des grandes collectivités locales, tous sont d'accord sur le fond : faire payer aux milieux populaires les cadeaux directs et indirects que les uns et les autres octroient au patronat et aux plus riches, quitte à démanteler de plus en plus les services publics.

Paul SOREL

• Financement des retraites

Aux patrons de payer !

Selon un rapport du Conseil d'orientation des retraites présenté mardi 12 avril, le régime des retraites des fonctionnaires devrait atteindre un déficit de 40,3 milliards d'euros en 2050. Il n'y a pas de caisse chargée de collecter les cotisations des fonctionnaires et de payer les retraites. Mais ce calcul est fait en comparant les montants respectifs des entrées et des sorties. La loi Fillon sur les retraites d'août 2003 qui a allongé la durée de cotisation des salariés du public de 37 ans et demi à 40 ans, puis à 42 ans pour 2020, ne serait qu'une « réformatte » d'après un expert cité par le journal *Le Parisien* du lundi 11 avril, bien insuffisante pour combler ce trou. Et le même expert d'envisager de relever le taux des cotisations vieillesse des salariés du privé pour les porter à 13 % du salaire.

À chaque fois qu'il s'agit

d'imposer des sacrifices aux travailleurs, des « experts » prédisent des milliards d'euros de déficit, même s'il s'agit de pures spéculations car ils sont bien incapables de prévoir ce que sera la situation économique dans cinquante ans !

Aujourd'hui on compte 2,4 millions de fonctionnaires en activité pour 1,5 million de salariés du public à la retraite. En 2050 il n'y aura plus, d'après ce rapport, que 1,9 million de fonctionnaires en activité, donc qui cotiseront et il y aura 2,5 millions de retraités. Mais, si c'est vrai, à qui la faute ? Le problème en effet n'est pas tant le grand nombre de salariés qui partiront à la retraite dans les années à venir, que la suppression de milliers d'emplois dans la fonction publique. Or si le gouvernement supprime ces emplois, c'est pour pouvoir continuer à financer les cadeaux de toute sorte faits aux patrons.



Pour citer d'autres chiffres, les exonérations de cotisations patronales ont été multipliées par six entre 1993 et 2003, passant de trois à près de vingt mil-

liards d'euros.

Il serait grand temps que les patrons paient leur part, afin que les travailleurs du public, comme ceux du privé,

puissent bénéficier d'une retraite correcte au bout de 37 ans et demi de cotisation.

Aline RETESSE

• **Textile**

Le protectionnisme ne protège pas les travailleurs

Depuis le début de l'année, les exportations de textile de la Chine augmentent, suite à l'abolition des mesures de restrictions douanières. Le ministre de l'Industrie, Devedjian, vient de demander à l'Union européenne de prendre des mesures de « sauvegarde », laissant croire que cela permettrait de préserver des emplois dans cette branche, en France.

La levée des barrières douanières sur les produits textiles est prévue depuis dix ans, à la demande des capitalistes des pays les plus riches. En France, l'Union des industries textiles, adhérente au Medef et présidée par Guillaume Sarkozy, le frère de Nicolas, l'avait réclamée pour « obtenir, à compter de 2005, l'ouverture irréversible de tous les marchés textiles du monde aux produits européens ». Les patrons avaient pour ambition de « conquérir des parts importantes du marché textile mondial, notamment en Asie et sur le continent américain » qui représente un « potentiel équivalent à 350 à 400 millions de consommateurs ».

Pas gênée, la même organisation patronale affiche aujourd'hui sa « colère » face à la montée des importations chinoises et demande à l'Union européenne de prendre des mesures protectionnistes, comme les États-Unis viennent de le faire. « Tout ce que les États-Unis ne laisseront pas entrer chez eux, la Chine nous le vendra », explique-t-elle. C'est cette réclamation patronale qu'a relayée Devedjian, en demandant à l'Union européenne de limiter l'arrivée des conteneurs de textiles en provenance de Chine.

Tout cela s'inscrit dans la guerre économique que se livrent les capitalistes pour le marché mondial du textile, où chaque pays est bien entendu favorable à la suppression des barrières pour exporter, et à des mesures protectionnistes sur les importations...

Certaines sociétés s'accommodent fort bien de la situation actuelle. Ainsi, la société Kindy, qui a licencié en Picardie, se fournit en chaussettes en Chine, participant à ce que certains décrivent, pour dramatiser, sinon comme un « nouveau

péril jaune », du moins comme une « déferlante » et un « tsunami ». Kindy se félicite de « l'arrivée des premières livraisons de Chine, suite à la suppression des quotas le 1^{er} janvier 2005 » qui « s'avèrent tout à fait conformes aux attentes, tant en termes de qualité des produits que de délais de livraison et de diminution des coûts de revient (- 20 % en moyenne) ». Comme quoi cette situation est loin d'être un drame pour tout le monde... patronal.

Les premières victimes de l'augmentation des exportations chinoises, quand des capitalistes de pays riches choisissent désormais de s'approvisionner en Chine, sont les travailleurs d'autres pays pauvres comme le Bangladesh, le Maroc, la Tunisie, l'île Maurice, l'Égypte, la Turquie.

Cependant, entre 1973 et janvier 2005, les exportations de textile étaient limitées, par produit et par pays, à la suite d'accords imposés par les grandes puissances à l'ensemble des pays producteurs, et les travailleurs n'étaient alors pas mieux protégés, ni des bas salaires ni des fermetures d'usines. En

France, la concurrence internationale avait servi de prétexte à accorder des subventions supplémentaires au patronat du textile. Celui-ci a utilisé les subventions publiques du « Plan Textile » comme cela lui chantait, pour les placer dans les secteurs où la rentabilité financière du moment était la plus forte. Les intérêts des travailleurs n'étaient donc pas davantage pris en compte du temps où régnait le protectionnisme qu'avec l'actuelle ouverture en grand des échanges.

Dire qu'il y aurait « la Chine » d'un côté, « la France » et « l'Europe » de l'autre, c'est une duperie. En fait, les travailleurs du monde entier doivent faire face aux capitalistes qui,

sous la protection des États, se partagent le monde des tee-shirts comme toutes les branches de l'économie. Dans cette guerre économique, ceux des pays riches mènent la danse pour alterner mesures dites « libérales » et mesures « protectionnistes » au gré de leurs intérêts. Dans l'autre camp, il y a toutes les victimes de ce système capitaliste.

La bonne et la seule réponse, c'est d'œuvrer à l'alliance des travailleurs : ceux de Chine, eux aussi victimes des mêmes, et ceux d'ici. La concurrence, c'est la règle entre patrons, mais les travailleurs n'ont nullement intérêt à épouser leur cause.

Jean SANDAY



• **Nantes**

« Non aux démolitions de logements sociaux ! »

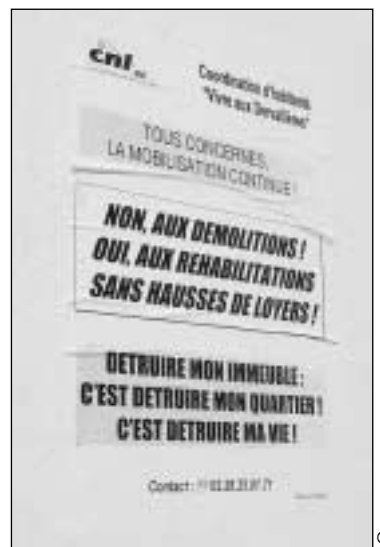
Alors que la ville de Nantes accuse un déficit de 20 000 logements sociaux bon marché, qu'il faut des années avant d'obtenir un logement HLM et que 400 SDF squattent le centre ville, la municipalité (gauche plurielle) dont le maire PS est Ayraut, porte-parole du groupe socialiste à l'Assemblée, est en train de mettre en chantier un vaste programme de rénovation urbaine avec démolition, reconstruction et réhabilitation de logements sociaux.

Le prétexte invoqué est la nécessité d'introduire de la « mixité sociale » dans certains quartiers où se trouvent des cités HLM vétustes et non entretenues depuis 40 ans et plus, mais qui sont très bien situées dans la ville : la cité Malakoff, en bord de Loire et tout près de la gare, les Dervallières, au cœur d'un parc par exemple. En plein boom de l'immobilier, l'occasion est trop bonne !

À Nantes, le parc HLM (23 000 logements) est dirigé par l'organisme Nantes-Habitat sous gestion municipale. Derrière ces différents programmes de rénovation urbaine se cachent plusieurs objectifs complémentaires. Il s'agit de palier le manque de logements, problème qui touche toutes les grandes villes, de faire de Nantes une ville attractive pour une population ayant des revenus moyens et supérieurs, en

se débarrassant des plus pauvres qui ne peuvent plus payer les loyers même modestes, enfin de faire la part belle aux promoteurs immobiliers qui investissent massivement dans les endroits les plus rentables, c'est-à-dire bien placés sur des terrains vendus par la municipalité, donc moins chers.

C'est ainsi que des centaines de logements sociaux sont déjà ou vont être démolis sous prétexte qu'ils sont trop dégradés pour être réhabilités. Certains de ces HLM n'ont jamais été entretenus depuis leur construction dans les années 1960, 1970 et maintenant on dit qu'il coûterait plus cher de les rénover ! Quant à ceux qui restent en place, ils sont réhabilités, mais au prix de fortes hausses de loyer allant de 35 à 40 %. Certains bâtiments sont aussi « résidentialisés » c'est-à-dire agrémentés de petits aména-



Une affiche de la CNL de Nantes.

gements, de quelques arbres, ce qui permet d'augmenter les charges locatives et même le loyer.

Dans la cité de Malakoff, trois tours de 14 étages viennent aussi d'être vendues à d'autres bailleurs sociaux qui pratiquent des prix plus élevés que ceux de Nantes-Habitat. C'est encore une autre façon de faire le ménage ! Ailleurs, au Breil, ce sont carrément les terrains municipaux qui ont été vendus à des promoteurs immobiliers privés pour des lotissements à des prix inaborda-

bles pour des familles modestes.

C'est surtout dans le quartier Vallon de la cité des Dervallières que la résistance aux projets de la mairie s'organise. Cette cité construite dans un beau parc accueille une population ouvrière, aux revenus modestes, dont plus de 40 % sont au chômage. Les loyers sont bas, la cité n'ayant jamais été rénovée depuis sa construction. Mais il y a tous les équipements sociaux, crèche, écoles, gymnase, piscine, maison de quartier, centre de loisirs pour les enfants, etc. Les habitants, en majorité, veulent rester et souhaitent que leurs logements soient réhabilités mais sans hausse de loyer. Ils ne veulent pas des démolitions proposées par la mairie (313 logements en tout dont 53 pavillons déclarés insalubres). Ils pensent, à juste titre, que dans ce qui sera reconstruit il y aura moins de logements sociaux et plus de résidences privées, et que les logements sociaux neufs seront à des prix doubles, voire triples de ce qu'ils payent actuellement (hausse de 200 euros. minimum pour un T3). Ils seront donc obligés de quitter le quartier pour prendre un loge-

ment moins cher ailleurs, ce dont ils ne veulent pas non plus.

Ils se sont donc organisés, venant nombreux aux réunions organisées sur le sujet par la mairie, distribuant des tracts, collant des affiches « Non aux démolitions, oui à la réhabilitation sans hausse de loyer », faisant signer une pétition en porte-à-porte.

Au conseil municipal, la conseillère Lutte Ouvrière a été la seule à exprimer leur opposition à ce projet qui consiste « sous prétexte de mixité sociale, à chasser les pauvres de Nantes », et à voter contre. Il est à noter qu'en revanche, le Parti Communiste, sur le terrain et au conseil municipal, ne s'est jamais opposé aux projets de la mairie, contre l'avis d'une partie de ses sympathisants et électeurs de la cité. En l'occurrence « l'Union de la gauche » consiste à soutenir Jean-Marc Ayraut qui mène pour la ville de Nantes une politique qui a même reçu les félicitations de Borloo !

Correspondant local

• Hôpital Beaujon – Clichy (Hauts-de-Seine)

Le personnel refuse la flexibilité

Lundi 11 avril à dix heures, plus d'une centaine de travailleurs de l'hôpital Beaujon se sont réunis dans le hall, puis sont montés envahir la salle où devait se tenir le Comité Technique d'Établissement. Leur but était de manifester au directeur leur refus de changements dans l'organisation du travail qui, tôt ou tard, mèneraient à l'installation partout de la « grande équipe », c'est-à-dire une amplitude de quatorze heures (7 h - 21 h) au sein de laquelle la direction modifierait les horaires des agents au gré des besoins quotidiens de l'encadrement.

Flexibilité programmée

Quelques services fonctionnent déjà en douze heures, mais pour l'essentiel, les soignants de Beaujon sont

soit du matin, soit de l'après-midi, soit de nuit. Bien sûr, il arrive que, dans l'urgence, par exemple pour pallier une absence imprévue, des agents dépassent leur horaire, voire changent d'équipe. C'est une exception qui, d'année en année,

devient plus fréquente, car le « pool » de remplacement est insuffisant pour remédier à tous les problèmes. Cependant tout salarié peut faire valoir la règle des trois équipes pour résister à de tels changements lorsque les cadres les demandent.

Depuis quelque temps, la direction recrute déjà les nouveaux arrivants sur la base de fiches de poste en grande équipe. Cela ne facilite pas l'établissement des plannings et fait peser sur ceux qui sont en équipe fixe le risque qu'une fois minoritaires, on change leurs horaires.

Cette année, la direction a décidé de changer les règles. Sous prétexte qu'elle a de plus en plus de difficultés à embaucher des soignants en équipe d'après-midi, elle a mis au point le projet suivant : chaque soignant de jour devrait accomplir trois après-midi de travail par mois. Outre le fait de remédier à la pénurie d'effectifs d'après-midi, les cadres mettent en avant l'idée qu'il est plus insupportable pour le personnel

d'être sollicité au dernier moment pour « tourner » que de le faire de façon planifiée.

C'est déjà bien avouer que la gestion du personnel ne reconnaît plus les équipes fixes. La vie des salariés, organisée en fonction d'horaires déterminés, voilà ce que l'administration ne supporte plus.

Les effectifs n'ont jamais été suffisants, mais aujourd'hui au gré des plans d'économies, les suppressions d'emplois font que la présence continue de personnel devient la quadrature du cercle. Aussi la direction veut-elle s'engager dans la flexibilité généralisée.

Travailler plus en étant moins

Les difficultés de recrutement sur l'après-midi ne sont pas une nouveauté. De tout temps, les horaires qui écourtent la matinée et amputent la soirée ont intéressé peu de monde. La direction prétend qu'aujourd'hui elle n'a plus les moyens de les imposer. En revanche, elle ne voit pas d'inconvénients à imposer au

personnel habitué aux équipes fixes de tourner.

Mais le personnel ne veut pas mettre le doigt dans l'engrenage. L'expérience du forfait hôtelier qui augmente presque chaque année est dans tous les esprits. On commencera par trois après-midi, puis ce sera quatre puis cinq, etc. Comme il ne faut pas compter sur l'État pour que les restrictions budgétaires s'arrêtent, la flexibilité ne pourra que se développer.

Le rassemblement de lundi a montré à la direction qu'elle est loin d'avoir gagné. Durant deux heures, les directeurs ont affronté la colère du personnel. Les agents leur ont dit qu'ils n'étaient pas des esclaves corvéables à merci et que leur vie passait avant les économies. Une pétition de plus de 500 signatures a été déposée.

Le directeur ayant déclaré qu'il ne pouvait renoncer à son projet, une assemblée était convoquée mercredi 13 avril. L'administration n'en a pas fini avec les salariés en horaires fixes.

Correspondant LO

• Bureau central de La Poste – Caen (Calvados)

Un succès contre la direction

Une majorité des facteurs du bureau central de Caen ont fait neuf jours de grève contre les réorganisations de La Poste.



C'est l'annonce des plans de la direction qui a déclenché la grève. Après la réorganisation prévue, les facteurs n'auraient plus pris leur service ensemble pour trier et préparer le courrier avant de partir en tournée, mais auraient été divisés en trois brigades aux horaires échelonnés à 5 h 30, 6 h 30 et 7 h 30, ne devant faire presque que du tri pour la première brigade, mais pour la dernière brigade peu de tri et des tournées bien plus longues, des horaires théoriques prolongés jusqu'à 15 heures, avec une pause repas à prendre on ne sait pas où. Tout ça pour pouvoir supprimer onze tournées et au moins autant d'emplois.

L'annonce de ces chambardements a provoqué la colère, et 80 facteurs se sont mis en grève lundi 21 mars, sur 109 tournées, dont certaines occupées par des précaires pouvant difficilement faire grève. Toute la semaine, jusqu'au week-end de Pâques, les grévistes étaient plus de 50. Le mercredi, ils sont allés expliquer leur grève dans les différents bureaux de poste de la périphérie de Caen où ils ont été chaleureusement accueillis par les postiers. Ils ont manifesté dans la semaine trois fois au centre-ville.

Au bureau central, le service messagerie, non

concerné par la réorganisation, mais concerné par le manque de personnel, s'est mis en grève par solidarité dès mercredi 23 avril.

De son côté, la direction a tenté de briser la grève en prenant des intérimaires, puis en demandant aux usagers de venir chercher le courrier dans des camions garés à différents endroits de Caen !

Des syndicats ont d'ailleurs réussi à faire reconnaître, par un tribunal, que les embauches d'intérimaires pour briser la grève étaient illégales, même si ce jugement s'est fait attendre une semaine.

Entre-temps, la direction a reculé partiellement dès le mercredi 23 : elle ramenait de 11 à 9 le nombre de postes supprimés, et accordait même un poste et demi à la messagerie. Les grévistes ont continué jusqu'au mardi 29 où, en plus du jugement contre la direction, celle-ci annonçait que la réorganisation était repoussée jusqu'à septembre.

Les postiers ont donc obtenu une victoire morale, en plus d'avoir sauvé plusieurs postes de l'acharnement de la direction à supprimer des emplois.

Correspondant local

• Moulinex

Les faillites, ça rapporte aussi

Le dépôt de bilan de Moulinex s'était traduit, en septembre 2001, par 3 600 licenciements. Aujourd'hui, un tiers des licenciés seulement a retrouvé un travail fixe et les autres sont au chômage ou bénéficient – si on peut dire – de formations ou de contrats à durée limitée.

Pour 1 000 licenciés, il y aurait la possibilité de rentrer dans le « dispositif amiante » et de toucher 65 % de leur salaire brut, qui était souvent chez Moulinex de 1 000 euros... Deux anciens salariés encore au chômage, qui se souviennent des « restructurations qui ne laissaient pas deviner une telle débâcle » ont rappelé au journal *20 minutes* tous ceux qui n'ont pas tenu et se sont suicidés et ont dénoncé dans les responsables, dirigeants de Moulinex, « des voyous qui ne devraient plus être en activité ».

Ce qu'ont vécu les « Moulinex », des milliers d'autres travailleurs le vivent, comme ceux de l'usine Bata en Moselle. Sur les 526 personnes licenciées en décembre 2001, 102 seulement ont retrouvé un emploi stable.

Un repreneur avait embauché 270 salariés pour continuer la production de chaussures mais, deux ans et demi après, 172 étaient licenciés. Seules vingt personnes ont retrouvé un emploi aujourd'hui.

Les patrons responsables de ces drames humains, eux, se portent bien, comme la famille Bata, propriétaire multimilliardaire de la firme du même nom, ou tous les patrons repreneurs de Moulinex, qui de rachat en restructuration en ont bien profité, utilisant largement au passage les subventions publiques distribuées par le gouvernement Jospin, qui se faisait fort de créer autant d'emplois qu'il y avait de licenciements.

Aujourd'hui la justice se penche sur les malversations qui ont entouré la faillite de Moulinex. Actuellement neuf dirigeants ont été mis en examen, dont six de Moulinex, parmi lesquels les deux derniers PDG, et un de Brandt (qui avait fusionné en 2000 avec Moulinex). Ils sont accusés de « banqueroute par détournements d'actifs » et risquent de retrouver sur les bancs des tribunaux les banquiers qui ont joué un

rôle dans la faillite. Les créanciers de Moulinex étaient regroupés dans un pool bancaire dirigé par le Crédit Lyonnais, avec à ses côtés d'autres poids lourds du secteur bancaire, dont la BNP et le CIC. Ces banques auraient exigé de Moulinex des garanties exorbitantes et surfacturé leurs services. En se payant ainsi sur l'entreprise, avant même son dépôt de bilan, elles auraient largement contribué à sa faillite. La justice a engagé une procédure visant à leur faire payer les dettes de Moulinex, soit près de 750 millions d'euros.

De Moulinex à Bata, on voit comment les patrons et les banquiers font des profits sur des entreprises en difficultés, après avoir fait fortune sur leur activité quand elle était florissante. Leur soif de profits laisse sur le carreau des milliers d'hommes et de femmes sans emploi ou devant se contenter d'indemnités de chômage qui diminuent comme peau de chagrin. Ce sont bien sûr des charognards... mais ce sont aussi tout simplement des capitalistes.

Cédric DUVAL

• Hôpital

Urgences en grève pour plus de moyens

La grève des Urgences continue et elle est un succès. À la fin de la première semaine de grève, l'Association des médecins urgentistes de France annonçait entre 75 et 90 % de grévistes, selon les hôpitaux. Ils protestent contre la situation dramatique des Urgences, les conditions de travail épouvantables des équipes soignantes qui y œuvrent et les conditions inhumaines dans lesquelles les malades y sont hébergés.

Vendredi 8 avril, les représentants des grévistes ont été reçus au ministère de la Santé. Le ministre Douste-Blazy n'a pas jugé bon d'être de la réception. Il a délégué son directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Tactique éculée, ce dernier s'est dit non mandaté et incompétent pour discuter la revendication essentielle des urgentistes : une augmentation des moyens et du personnel mis à la disposition des Urgences. C'est le fond du problème.

Certes, si les malades sont de plus en plus nombreux à se rendre aux Urgences en soirée et le dimanche, c'est en partie parce que les généralistes de garde sont de moins en moins nombreux. Et, depuis 2003, depuis que les gardes sont assu-

rées au volontariat, la situation a encore empiré. Seuls sont volontaires ceux qui en ont besoin pour des raisons économiques et ceux aussi qui considèrent, à juste titre, que cela fait partie intégrante de leur métier.

Au nom de la fatigue, de l'insécurité ou de la liberté, des médecins libéraux protestent contre le droit de réquisition des médecins libéraux dont les préfets disposent en cas d'insuffisance de volontaires. Mais pour les urgentistes, la réquisition fait partie de leur quotidien. En ce moment, ils sont en grève mais leurs services tournent. Ils sont réquisitionnés.

Il faudra bien qu'à un moment on organise un système de soins rationnel qui tienne compte des besoins réels de la population, notamment du nombre de plus en plus élevé de personnes âgées et donc de malades. Pour cela il y a un seul remède : y consacrer les sommes nécessaires. Pour que le système de soins profite à toute la population, il faudra une politique qui, entre les subventions qui ne servent qu'à enrichir les patrons et les investissements dans l'intérêt de la population, fasse le bon choix.

Sophie GARGAN

• CHU - Rennes

« Urgences saturées, malades en danger »

Au CHU de Rennes, les patients et leurs accompagnants qui arrivent aux Urgences sont accueillis par des banderoles faites avec des draps : « Urgences en grève », « Urgences saturées, malades en danger », « Personnel en grève ». Les portes sont couvertes de tracts expliquant les motifs de la mobilisation, dénonçant le manque de places et de personnel pour accueillir correctement les usagers.

Depuis le début de la grève, le 17 mars, des dispositions ont été prises par la direction et les représentants des pouvoirs publics pour que les malades soient délogés au plus vite et n'encombrent pas les couloirs. Cela consiste à les répartir dans les autres services ou les autres établissements du département,

qui reçoivent plus de malades sans supplément d'effectifs, bien entendu !

Ils essaient de faire croire que la situation scandaleuse de l'accueil dans les hôpitaux n'est qu'une crise ponctuelle qui peut se résoudre avec quelques efforts des uns et des autres, qu'il s'agit avant tout d'un problème d'organisation des gardes entre les médecins urgentistes et les médecins libéraux. Tout est fait pour masquer le fait que cette situation honteuse est le produit des fermetures de lits et des réductions d'effectifs réalisées depuis des années.

C'est aussi du renfort en effectif que réclament les agents du service de chirurgie vasculaire, également en grève, suite à une restructuration avec sup-

pression de lits et réduction d'effectifs à la clé.

En fait, c'est tout l'hôpital qui est en crise. Pour protester contre la dégradation générale des conditions de travail, des assemblées de personnel se sont tenues mardi 5 avril. Elles ont réuni 100 personnes à l'hôpital Pontchaillou et 50 à l'Hôpital-Sud. Il a été décidé de continuer et d'élargir au maximum la mobilisation. Et en particulier de se retrouver nombreux du CHU lundi 18 avril pour aller protester auprès de la directrice de l'Agence régionale de l'hospitalisation. Nous y rejoindrons nos camarades de l'hôpital psychiatrique qui, eux aussi, réclament des moyens.

Correspondant LO

• CHU - Rouen

Une situation d'urgence

Au CHU de Rouen, la grève des urgentistes touche plusieurs secteurs. Aux Urgences pédiatriques plusieurs urgentistes sont en grève. Mais c'est aux Urgences adultes que le mouvement est le plus large puisqu'il touche les urgentistes et l'ensemble des 130 agents hospitaliers. Il faut dire que la situation y est particulièrement difficile, comme par exemple en Médecine où il y a 42 places pour 30 chambres. Les lits supplémentaires, qui ne sont souvent que des brancards, ne sont

pas médicalisés et ne sont, par exemple, pas équipés de prise d'oxygène. Souvent tous les lits sont occupés et les malades qui arrivent sont condamnés à attendre. Il arrive même, qu'ils restent sur le brancard de l'ambulance.

Depuis des années les fermetures de lits se sont succédées. Dans l'arrondissement appelé « Seine et Plateau », qui englobe un tiers du département et dont le CHU de Rouen est le plus gros établissement, il manque d'après l'ARH (Agence régio-

nale d'hospitalisation) plus de 160 lits médicalisés pour les personnes âgées, et ce ne sont que des chiffres officiels. Mais ces lits font cruellement défaut. Il faut attendre que des lits se libèrent pour que les personnes âgées puissent être hospitalisées dans un service. D'autres secteurs, comme la Pneumologie, connaissent aussi des problèmes du même type. Autant dire que le personnel se sent solidaire de ce mouvement.

Correspondant local

Nos lecteurs écrivent

• Silence radio, grève à Radio France

Les différentes catégories professionnelles sont très nombreuses à Radio France et semblent se multiplier toujours plus, standardistes, ouvriers, techniciens, animateurs, journalistes, documentalistes, programmeurs, collaborateurs d'édition, administratifs, régisseurs, etc., et la direction mène une politique salariale par catégorie. Comme depuis 1997 aucune augmen-

tation de salaire n'a pu être négociée, des indemnités de fonction ont été créées dans certains secteurs pour pallier cette carence.

Depuis le lundi 4 avril, un mouvement de grève revendiquant cette indemnité de fonction mensuelle de 269 euros pour tous permet de réunir un ensemble important des salariés de l'entreprise, puisque toutes les catégories sont

concernées, hormis les journalistes qui l'ont déjà.

La direction oppose aux salariés et aux syndicats la création d'un accord-cadre, le nouvel instrument salarial (NIS), hors du système prévu dans la convention collective. Les organisations syndicales refusent. Elles veulent une négociation générale annuelle dans le cadre de la convention collective, dont

différents mécanismes permettent de trouver une mesure générale pour tous, sans la création d'un NIS, et avant cela demandent une négociation sur l'indemnité de fonction des salariés oubliés et appellent à la grève l'ensemble du personnel.

Les différentes stations nationales et locales sont perturbées et si dans certaines structures le travail reprend

parce que les salariés ne se retrouvent pas dans ce mouvement d'ensemble et préfèrent réfléchir à une lutte par secteur, d'autres entrent en grève et partout on peut saluer les nombreux échanges entre salariés qui permettent l'élaboration de revendications communes.

Une fidèle lectrice, employée à Radio France

• Montpellier : le lycée professionnel Méditerranée est dangereux

Au lycée professionnel Méditerranée de Montpellier, une commission de sécurité, passée afin de vérifier la conformité des bâtiments à leur exploitation, a émis un avis défavorable : « bâtiments très dangereux ». Dans le sous-sol d'un des bâtiments, des

étais tiennent le rez-de-chaussée qui s'est désolidarisé des murs d'environ un centimètre. Les chambranles des portes des classes s'écartent des murs, à des endroits on y passe parfois une main.

Dans les ateliers, où les élèves se forment à leur métier,

quand il pleut l'eau ruisselle sur les câbles électriques, etc.

Les professeurs ont refusé de rentrer dans les classes avec leurs élèves, et le proviseur, le 5 avril, a fermé le bâtiment dont le sol risque de s'effondrer, et celui des ateliers sera fermé quand il pleut !

Des crédits ont été débloqués pour faire quelques travaux, mais pas suffisamment pour mettre tous les locaux en conformité.

Le 5 avril, les parents d'élèves, les élèves, les enseignants ont manifesté devant l'Hôtel de la Région puis au rectorat afin d'obtenir tous les moyens

nécessaires pour que les élèves étudient dans de bonnes conditions.

La seule chose flambant neuve dans le lycée est le portail et la façade, c'est un trompe-l'œil, derrière tout est vétuste et dangereux !

Marie Paule (Montpellier)

• GEMS – Buc (Yvelines)

Du cinéma en guise de rallonge

Chez GEMS (General Electric Medical Systems), les augmentations de salaires vont bientôt être annoncées, mais nous savons déjà qu'elles seront peu de chose en regard des 16,6 milliards de dollars de bénéfices que se sont partagés les actionnaires du trust General Electric pour 2004.

Mais si l'entreprise reste avare de son argent pour les salariés, elle l'est moins de son cinéma. Ainsi, récemment, elle s'est fendue de deux nouvelles distinctions dans les ateliers de production : « l'employé du mois pour la qualité » et « l'employé du mois pour la sécurité ».

La récompense, en l'occurrence, c'est le seul prestige pour le fait d'être nommé !

C'est un peu nouveau car jusqu'à présent les récompenses traditionnelles, les « awards » (comme à Hollywood !), que la direction distribue à son gré signifient généralement une prime pour les hauts gradés et un repas pour deux au restaurant pour les autres.

Mais qu'à cela ne tienne, elle entend nous remercier tous pour les résultats 2004 par une journée de festivité. Au programme : parcours d'orientation, accro-branches, barbecue et... « paint-ball ». Les premières réactions montrent que cette journée risque fort d'être boudée ; un certain nombre d'entre nous ne se sentent nulle envie de s'enrôler dans la « Première compagnie » pour jouer à la guéguerre avec des fusils à peinture.

Quant aux futurs salariés, ils ne sont pas épargnés non plus. Ainsi, lors des entretiens d'embauche de quinze techniciens, les candidats (pour la plupart intérimaires depuis des mois, voire des années à GEMS) ont subi un « test collectif » : il fallait dessiner un poisson sur une feuille de papier puis faire parvenir ce poisson de l'autre côté de la salle sans toucher la feuille sur laquelle il avait été dessiné ! Le tout sous l'œil vigilant de la DRH pour qui travailler dans la « high tech » signifie certainement être un as dans l'art de la lévitation.

Que ce cinéma fasse sourire ou légèrement grincer des dents, aucun salarié n'en est dupe. Et tous auraient préféré une substantielle augmentation.

Correspondant LO

• Région Rhône-Alpes

Grèves pour les salaires

Une grande partie des ouvriers de Cotelte, à Rillieux (Rhône), est en grève depuis vendredi 8 avril pour de meilleurs salaires. L'usine, qui appartient au groupe Colgate-Palmolive, conditionne de l'eau de Javel en doses ou en bouteilles. Ce groupe a affiché une hausse de plus de 10 % des bénéfices chaque année depuis 2001 pendant que les salaires augmentaient au maximum de 2 % par an après plusieurs années de blocage.

À Rillieux, depuis plusieurs années, les départs ne sont pas remplacés et la charge de travail ne cesse d'augmenter. Seuls les agents de maîtrise sont plus nombreux et ce sont eux qui bénéficient des augmentations les plus fortes. D'autre part, Colgate-Palmolive a décidé en décembre dernier un plan de fermeture d'un tiers de ses usines et 4 400 suppressions

d'emplois dans le monde. Ainsi l'usine de Gand, en Belgique, va fermer, et l'usine de Rillieux en récupère la production avec seulement une quinzaine d'emplois supplémentaires, au lieu de 50 à Gand. Cela signifie toujours plus de chômeurs, toujours plus de travail pour les ouvriers qui restent, cela pour le plus grand bien des actionnaires.

Lorsque la direction a annoncé 1 % en mars et 0,8 % en septembre, les travailleurs ont donc été nombreux à exprimer leur ras-le-bol d'être ainsi méprisés. Après une nouvelle fin de non-recevoir du patron jeudi 7 avril, la grève a commencé le lendemain pour une augmentation de 100 euros pour tous.

Lundi 11, la direction a de nouveau reçu les syndicats pour menacer les grévistes, les traitant d'irresponsables qui mettraient l'avenir de l'usine en danger. Mais s'il est si impératif de produire, il ne tient qu'à elle de mettre fin à la grève en cédant aux revendications. Les

grévistes présents ont décidé à l'unanimité la reconduction de la grève pour le lendemain.

Les travailleurs de Cotelte ne sont pas les seuls, dans la région Rhône-Alpes, à s'être mis en grève pour les salaires. Déjà, en mars, les salariés de Sanofi-Pasteur, à Marcy-l'Étoile, avaient obtenu des augmentations au bout de trois jours de grève. Mais les travailleurs postés de Rhodia, à Valence, après dix-huit jours de grève, n'avaient eu que des promesses. Dans le Nord-Isère aussi, les salariés de la compagnie de cars Sérus avaient, eux, fait deux semaines de grève pour des augmentations. Et le 31 mars, 200 ouvrières des différentes usines Lejaby de la région sont venues manifester au siège social à Rillieux, pour protester contre leurs salaires particulièrement bas.

Dans l'Ain également, il y a eu des grèves pour les salaires, en particulier au garage Arno à Bourg-en-Bresse et dans une fabrique de cercueils à Reyrioux. Dans la même zone industrielle de Reyrioux, les

ouvriers de l'usine Danfoss (fabrique de compresseurs) sont en grève depuis le 22 mars, en même temps que ceux de l'usine Danfoss d'Anse (Rhône). Trouvant les 2 % prévus pour 2005 insuffisants, ils revendiquent 4 % de plus, avec un minimum de 74,50 euros. Après avoir bloqué les portes pendant dix jours, ils ont libéré l'entrée suite à un jugement en référé et pour permettre des négociations. Mais le patron ne veut rien entendre sur les augmentations générales : il ne veut parler que d'augmentations individuelles. Aussi la grève continue-t-elle.

Tous ces mouvements expriment le ras-le-bol de ne pas pouvoir vivre avec son salaire pendant que les entreprises affichent des profits dont les actionnaires sont les seuls à bénéficier ; les travailleurs en ont assez et certains désormais sont prêts à prendre le risque de perdre de l'argent pour le faire savoir.

Correspondant local

• STMicroelectronics – Grenoble (Isère)

La mobilisation continue !

Depuis le 23 mars, les salariés de STMicroelectronics sont en grève, en débrayage ou participent à des assemblées générales organisées par la CGT dans les usines de Tours, de Rousset dans la région de Marseille, de Crolles près de Grenoble et à Grenoble même.

Lundi 4 avril, journée nationale d'action à ST, la CGT a organisé une manifestation à Grenoble, pendant que nos collègues de Crolles débrayaient et manifestaient dans leur usine. Quoique pas très nombreux, quatre-vingts environ, nous formions un cortège dynamique scandant des slogans tels que : « De l'argent pour nos salaires, pas pour les actionnaires ! » À Crolles, nos collègues ont débrayé à plus de 200, ont participé à une AG puis sont partis en manifestation dans le site. Fait notable, c'est la première année que les travailleurs sortent si nombreux à l'appel des syndicats, en particulier ceux qui travaillent à la journée.

Lors des AG, pour faire pression sur les grévistes, la direction utilise des vigiles, des huisiers et elle-même est présente en nombre et observe. Après chaque mouvement, elle a pris l'habitude de convoquer indivi-

duellement des salariés pour les menacer. Ses réactions sont certainement à la hauteur des craintes qu'elle a de voir les salariés de ce site de production prendre conscience de leur force collective.

Jeudi 7 avril, Devedjian, ministre de l'Industrie, rendait une visite aux sites de Crolles et Grenoble. ST et d'autres entreprises de l'agglomération, soutenues par les collectivités locales, le Medef local, l'Udimec (la chambre patronale des industries métallurgiques de l'Isère, dont le président n'est autre que l'ex-directeur du site ST de Grenoble, maintenant responsable DRH Monde à ST), font partie d'un projet de « pôle de compétitivité » baptisé Minalogic. Ce projet est en compétition avec d'autres projets du même type. L'enjeu est de taille, 700 millions d'euros sur trois ans sont dédiés au développement de ces pôles.

Il faut rappeler que ST est une entreprise cotée en Bourse mais dont 17 % appartiennent à l'État français et autant à l'État italien. ST a déjà été subventionnée à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros par l'Europe, la France, la région et autres collectivités locales. Elle a fermé son usine de Rennes, y a licencié la quasi-totalité des 600 travailleurs et



s'apprête à licencier les salariés d'une des deux unités de production à Rousset sans que l'État y trouve à redire.

Dans la presse locale, Devedjian a confirmé que le rôle de l'État, s'il est de fournir de l'argent aux entreprises, n'est pas de s'immiscer dans leurs affaires pour soutenir d'une manière quelconque les salariés victimes de licenciements ou ne s'estimant pas assez payés. À Crolles, nos collègues ont manifesté devant leur usine, tout comme à Grenoble où nous avons tenu un rassemblement à

300 environ, sur le passage du ministre et de toutes les huiles locales qui l'accompagnaient ainsi que son homologue des Pays-Bas.

Pour faire lâcher la direction, tant sur sa politique salariale que sur les menaces qui planent sur l'emploi, il faudra nous retrouver plus nombreux dans les luttes. Aux prochaines actions communes, il faudra répondre à ses intimidations par notre nombre.

Correspondant LO

• **Hutchinson – Chambray (Indre-et-Loire)**

De bonnes raisons de débrayer

Vendredi 8 avril, dans le cadre d'un mouvement national à l'appel de la CGT et de la CFDT pour des hausses de salaire et contre le travail le lundi de Pentecôte, des actions de grèves et de débrayages ont eu lieu dans les entreprises du groupe Total. À Hutchinson, filiale de cette multinationale, les salariés se sont aussi mobilisés.

Si Total est essentiellement connu pour son pétrole, c'est aussi un groupe important de la chimie avec sa filiale Arkéma, et dans le caoutchouc industriel, avec le groupe Hutchinson. Ce dernier est devenu un conglomérat d'entreprises (Tigex, Mapa, Spontex, le Joint Français...). Ses activités vont de la puériculture au préservatif en passant par l'éponge, les courroies, les pneus... et cette production est assurée par des travailleurs dont le niveau de salaire est très bas.

À Joué-lès-Tours et Chambray-lès-Tours, avec la prime d'équipe, de panier et d'ancienneté, le salaire dépasse à peine les 1 000 euros. L'usine tourne en permanence avec 30 % d'intérimaires en production depuis plus de dix ans. Les conditions de travail dans toutes les usines du groupe se dégradent de plus en plus, la course à la productivité se fait à l'encontre de la santé des

travailleurs. À Joué-lès-Tours, pour augmenter le nombre de pièces par équipe, la direction a diminué les temps de cuisson pour les mouleurs et a, par contre, augmenté le nombre de moules que chacun a en charge. En trois ans le nombre de moules par ouvrier est passé de 12 à 15 et le nombre de cuissons de 12 à 16. Du coup, les accidents sont en augmentation ainsi que les maladies et les troubles musculaires dus au travail.

Dans le même temps, les patrons d'Hutchinson Joué-lès-Tours ont réussi à se faire payer un centre de recherche clef en main par la communauté d'agglomération de Tours et par le Conseil général, en partenariat avec l'université. Hutchinson n'aura qu'à exploiter les locaux et une main-d'œuvre étudiante payée par les fonds publics, et à en récolter les bénéfices. Une façon d'apporter sa pierre aux 9,5 milliards de profits du groupe Total.

Les travailleurs du groupe avaient donc bien des raisons de participer à l'action. À Joué-Chambray, une bonne partie d'entre nous ont débrayé durant quatre heures, pour dire notre mécontentement des salaires, des conditions de travail et aussi, en particulier, pour marquer notre refus de travailler le lundi de Pentecôte.

Correspondant LO

• **Directive Bolkestein**

Quand Vallourec anticipe

Le trust Vallourec, numéro un mondial des tubes d'aciers, contrôlé par Bolloré, a décidé de fermer son usine de Laigneville dans l'Oise, pour répartir, sans embauche, la production sur trois autres de ses usines. Mais comme il n'y a pas de petits profits, la maison-mère a décidé de récupérer les équipements industriels pour Vallourec-Brésil.

Dans le cadre du plan de fermeture, Vallourec aurait dû employer pour réaliser ce démontage les ouvriers en situation la plus précaire ce qui aurait retardé leur licenciement.

Mais le groupe possédé par Bolloré a trouvé mieux. Il a confié la tâche à Vallourec-Brésil, qui a fait appel à un prestataire anglais, qui lui-même a recruté des ouvriers tchèques, venus tout exprès de leur pays pour faire le plus gros de ce travail, payés en toute illégalité pour ce travail fait en France à des salaires tchèques. Malgré les 1 200 kilomètres de déplacement Vallourec y a gagné, c'est dire les faibles salaires versés.

Quant aux services de l'État, ils n'allaient pas chercher la petite bête pour leur protégé Bolloré, en

lui demandant de respecter la loi. Le préfet n'avait pas hésité à mettre 60 gendarmes à sa disposition pour expulser de force, en toute illégalité, les ouvriers de leur usine, sans aucun mandat de justice, et avant même l'ouverture de la procédure officielle de licenciement, simplement pour remettre la garde de l'usine à des vigiles privés avec chien. Aujourd'hui, ceux-ci sont depuis des mois dans l'usine et continuent d'être payés pour y parader. On voit de quel côté les autorités se rangent !

Correspondant local

Réunion publique
de
Lutte Ouvrière
MELUN
(Seine-et-Marne)
Jeudi 14 avril
à 19 h
Centre social
Jean-XXIII
27, rue Edmond-
Michelet
Quartier Montaigu

• **Snecma-Services – Saint-Quentin-en-Yvelines**

Les travailleurs envahissent le siège

Dans le groupe Snecma, un des grands constructeurs mondiaux de moteurs d'avion, Snecma Services assure et l'entretien et les réparations de ceux-ci. Propriété de l'État depuis les grandes nationalisations de l'après-guerre, le groupe avait jusqu'à présent régulièrement augmenté les salaires en suivant au moins l'inflation. Depuis que sa privatisation a été envisagée, et a fortiori depuis qu'elle est bien engagée, les salaires se tassent. Les augmentations sont de plus en plus faibles. Celle de l'année dernière a été même inférieure à l'inflation.



Guirlandes de pq, ramettes volantes, le siège de Snecma était à la fête... Mais les salaires ne le sont toujours pas.

C'est dans ce contexte que la direction a proposé cette année 1,5 % d'augmentation pour tous, plus 1,5 % en augmentations individuelles. Le tout assorti d'une prime de 120 euros à Snecma Services.

Bien consciente du ridicule de ses propositions, la direction a fait du chantage aux syndicats : s'ils n'apportaient pas leur caution, elle réduirait l'augmentation générale à 1,1 % et les augmentations individuelles à 1,2 %. De plus, elle supprimerait purement et simplement la prime. À l'usine de Saint-Quentin-en-Yvelines, où deux syndicats minoritaires avaient accepté ce chantage, la CGT, majoritaire, a dénoncé la signature comme elle en avait le droit. La direction en a alors profité pour mettre sa menace à exécution. Du coup, la CGT a appelé à un débrayage suivi d'un rassemblement devant le siège à Montereau pour réclamer une véritable augmentation de salaire.

Le mardi 5 avril, c'est un plein car à deux étages et plusieurs voitures qui sont partis de Saint-Quentin pour Montereau, rejoints par des travailleurs venus des deux autres sites, un car et deux camionnettes venus de Châtellerault

et quelques-uns de Villaroche. Une bonne partie du personnel du siège avait débrayé et nous attendait.

L'accueil, agrémenté de quelques merguez, fut chaleureux pour les quelque 300 personnes présentes. L'ambiance y était, avec la fermeture des grilles pour empêcher les voitures d'entrer et sortir, puis la montée dans les bureaux pour aller dire deux mots au PDG du groupe. Dans l'euphorie générale, les brochures de propagande patronale sur papier glacé et quelques ramettes ont souffert, sous forme de confettis lancés du haut des étages. De magnifiques guirlandes de papier toilette couraient de course en course. Les plantes vertes en blanchissaient.

Devant un directeur plutôt méprisant et de toute façon bien décidé à ne rien accorder, certains ont suggéré qu'il passe la main à ses supérieurs. Les travailleurs de Châtellerault envisageaient même déjà de passer la nuit sur place en sa compagnie... Et juste après avoir repris quelques forces en faisant nous-mêmes nos express à la cafétéria, nous sommes repartis à l'assaut du DRH réfugié dans son nid d'aigle, au sommet du siège social.

Finalement, devant notre détermination et pour relâcher la pression, ce dernier a proposé une rencontre trois jours plus tard, pour « négociation » sur les salaires.

Évidemment, à la réunion de « négociation » la direction, n'étant plus sous la pression, a maintenu son chantage jusqu'au bout, trop contente de faire porter la responsabilité du retrait de la prime à la CGT. C'est une façon de dire « Voilà ce qui arrive quand on refuse de signer. »

Parmi les travailleurs, les réactions sont partagées. Certains auraient préféré que le syndicat signe. D'autres sont satisfaits de ne pas s'être laisser piéger par la direction, même si, comme tout le monde, ils regrettent évidemment de ne pas avoir plus. Mais les uns comme les autres savent que, de toute façon, de véritables augmentations de salaire dépendront de luttes encore à mener.

Et dès maintenant, des assemblées de grévistes se préparent.

Correspondant LO

• Monaco

Un statut d'exception... béni par la France

Usine de blanchiment d'argent, refuge fiscal pour gens de la haute, principauté moyenâgeuse, rocher à milliardaires, les qualificatifs pour désigner Monaco et souligner ses côtés absurde, anachronique et choquant ne manquent pas.

Comment ce territoire de deux kilomètres carrés, en partie gagné sur la mer, enclavé au milieu du département des Alpes-Maritimes, sans aucune ressource naturelle, avec à sa tête un prince d'opérette de

droit divin, peut-il être considéré comme un « État » moderne, avec en prime, ce qui est aujourd'hui considéré comme la reconnaissance universelle, un siège à l'ONU ? Tout simplement, parce que l'État français le veut !

De de Gaulle à Chirac en passant par Mitterrand, tous les gouvernements français ont signé des conventions avec Monaco, favorisant le statut « extraordinaire » de ce confetti séparé de façon totalement artificielle du reste du territoire français.

En effet les relations sont ainsi rédigées : « *La France assure la défense de Monaco, et en échange le prince s'engage à respecter les intérêts politiques, militaires, navals et économiques de la France* »... « *En cas de vacance de la couronne, notamment faute d'héritier direct ou adoptif, le territoire monégasque formera sous le protectorat de la France un État autonome sous le nom d'État de Monaco.* » Monaco n'a donc pas de monnaie propre, pas d'armée. Celui qui fait office de Premier ministre de Monaco est l'ancien

préfet de police de Paris, et on pourrait multiplier les exemples sur la prétendue « indépendance » de Monaco.

En vérité, les gouvernements français ont toujours trouvé bien des avantages à l'existence de ce paradis fiscal aux portes de l'Hexagone. Il y a là des intérêts bien juteux à protéger, des personnes fortunées dont il faut préserver le goût de la discrétion, des milliardaires voulant échapper au fisc (ce sont souvent les mêmes) qu'il faut respecter, des sociétés créées là pour profiter des avantages fis-

caux ou pour des motifs moins avouables, des banques ayant trouvé sur place une clientèle de rêve.

Autant de gens qui ont droit de cité à Monaco, et que l'État français protège. Quitte à faire de ce territoire, un territoire d'exception pour tous ceux qui, habitant en France ou en Italie, viennent travailler tous les jours dans la principauté, où un certain nombre de règles sociales minimums, malgré tout reconnues dans l'Union européenne, ne s'appliquent plus.

Bertrand GORDES

Les soutiers de la principauté

Monaco c'est bien sûr un paradis pour PDG et autres milliardaires, mais c'est aussi une ville où des dizaines de milliers de travailleurs viennent tous les jours des villes environnantes. Ces dernières années, des centaines de milliers de mètres carrés industriels ont été édifiés dans des tours ultramodernes du quartier de Fontvieille. Là, s'entassent des milliers d'ouvriers et d'employés dans de petites usines de matières plastiques, sous-traitantes de l'automobile, ou dans des entreprises de produits chimiques, pharmaceutiques, d'électronique ou de mécanique de précision. Et il y a aussi tous ceux qui travaillent dans les hôtels de luxe, les casinos et les établissements bancaires.

Si vous venez travailler à Monaco en scooter ou bien avec une voiture point trop luxueuse vous avez de fortes chances de vous faire contrôler par la police monégasque : « *Où est-ce que vous travaillez, quel est votre patron ?* » Si la réponse ne paraît pas satisfaisante au policier, il va vous retenir le temps d'un contrôle d'identité approfondi. À Monaco, chaque salarié doit être en mesure de présenter son permis de travail monégasque qui comporte la mention : « *est autorisé à travailler en qualité de...* » et un numéro d'immatriculation fourni par le service de l'emploi de Monaco, servant aussi d'immatriculation auprès de la Sécurité sociale monégasque. C'est le seul document prouvant que l'on est embauché car, à Monaco, il n'y a pas de contrat de travail ! C'est aussi sur ce permis que figure la durée prévue de l'embauche. À chaque nouvelle embauche ou

renouvellement, il faut refaire ce permis et y apposer un timbre à 5 euros, payé à parts égales par le salarié et l'employeur (merci patron).

On peut être employé indéfiniment en intérim ou en CDD, ne jamais avoir de prime d'ancienneté, ni pouvoir prendre de vacances de peur de perdre sa place. On peut également être licencié d'un CDI et réembauché pour une durée déterminée dans la même société au même poste, avec une simple interruption de quinze jours entre les deux contrats. Du coup l'employeur a toutes les facilités pour baisser les salaires ou modifier les horaires.

Le salaire minimum monégasque est le smic français calculé sur 169 heures, durée mensuelle légale du travail à Monaco, auquel s'ajoute la « prime du prince » c'est-à-dire 5 % calculés sur le salaire net, versés pour les plus bas salaires (7,15 euros de l'heure) et exempts d'impôts. Il n'est pas rare de voir les patrons attribuer un salaire à peine supérieur au minimum pour ne pas verser cette fameuse prime.

Il est vrai qu'il est un peu plus facile de trouver du travail à Monaco, mais il ne faut pas songer y habiter, vu les prix de l'immobilier. Un studio de 20 m² avec « vue sur cour » se loue 750 euros plus les charges ; un studio de 30 m² est proposé à 930 euros. Pour pouvoir être inscrit à la « Main-d'œuvre » monégasque, il faut habiter dans les communes avoisinantes : La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Cap-d'Ail et Beausoleil, ou alors y être domicilié. Et là il ne faudrait pas croire que les loyers soient bon marché, il n'y a pas de studio à moins de 600 euros mensuels.

Le syndicat des travailleurs monégasques avait prévu une

manifestation pour le 5 avril, reportée à une date ultérieure en raison du décès de Rainier. Les revendications portent sur l'interdiction de licencier sans motif, la publication des grilles de salaires, l'utilisation à titre exceptionnel de l'intérim et des contrats à durée déterminée et la transparence des comptes des entreprises !

Des revendications qui prouvent en tout cas que si Monaco est bien un paradis pour les patrons, c'est un régime d'exception pour les 30 000 salariés qui y travaillent.



Des salariés de Monaco manifestent contre leurs mauvaises conditions de travail et les atteintes au droit de grève dans la principauté (1999).

Papamania

À quand la vente des reliques ?

Après l'enterrement du pape des voix se sont fait entendre pour demander que le pontife défunt soit déclaré « saint » immédiatement. Aussitôt des journalistes ont trouvé des témoins pour raconter qu'ils avaient bénéficié des miracles effectués par Jean-Paul II : un homme affirme avoir été guéri d'une tumeur au cerveau et un cardinal dit que sa gorge va mieux. Il y aurait au Mexique un « petit miraculé » guéri parce qu'il a été effleuré par la sainte main dans un aéroport. Le « philosophe catholique » italien, Buttiglione se souvient « *des petits papiers que le pape glissait dans son bréviaire. Les enfants qui les avaient envoyés étaient soit guéris, soit allaient vers la mort dans la sérénité et dans la foi* » et, ajoute Buttiglione, « *je ne sais pas quel est le plus grand miracle* ». On va sûrement en trouver d'autres. Pour sa part le Vatican aurait quelques miracles en réserve,

miracles dont Jean-Paul II ne parlait pas, modeste qu'il était : il aurait même rendu la vue à un sourd.

Tout ça nous est raconté, sur le ton du plus grand sérieux, grâce à la télé par

satellite : les miracles de la technique au service de la technique des miracles, la science d'aujourd'hui pour propager des fadaises à peine digne du (Haut) Moyen Âge.

Paul GALOIS

• Hôpital de l'Hôtel-Dieu – Paris

Veille forcée pour les patients

Dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 avril, dès l'annonce de la mort du pape, un certain nombre d'églises ont sonné le glas... pas une fois, mais 84 fois, en hommage à ses 84 ans !

Une cérémonie interminable... et particulièrement pénible à supporter dans certains cas : dans le centre de Paris par exemple, juste à côté de la cathédrale Notre-Dame se trouve l'hôpital de l'Hôtel-Dieu qui, comme son nom ne

l'indique pas, est un hôpital public et n'a rien à voir avec une quelconque religion. Pourtant, patients et personnel ont dû subir pendant des heures, jusqu'au milieu de la nuit, le « bourdon » de Notre-Dame. Le dimanche matin, des patients se sont plaints d'avoir eu une nuit plutôt courte !

Les panneaux « Silence, hôpital », il faut les écrire en latin pour que les curés comprennent ?

Correspondant local